Lire en dernière page

UN GRAND PAS VERS L'EUROPE UNIE

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

Nº 107 - Samedi 13 mai 1967

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87. CCP 23 513. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.— 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—. LE NUMÉRO 30 ct. Directeur: René Meylan. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt. Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piguet (Genève).

L'OPINION DE MAX WEBER

Avant la fin du Kennedy Round

Il y a vingt ans que l'on créa l'« Accord général pour le commerce et les droits de douanes » (GATT), afin de négocier l'abaissement des droits de douane et l'extension du commerce international. Lors de sa création à Genève, 23 pays étaient représentés; maintenant, il y a 70 membres. La Suisse n'est membre du GATT que depuis 1960.

Jusqu'à maintenant, les négociations avaient lieu bilatéralement, en ce sens que deux pays essayaient par des concessions réciproques d'obtenir un abaissement des droits pour des positions douanières importantes. Il y eut quatre grandes négociations qui durèrent plusieurs mois. La Suisse a participé à la dernière et a conclu des accords avec les E.-U. et la CEE sur l'abaissement des droits pour certains produits. Les membres du GATT suivent le principe de la nation la plus favorisée, de sorte que chaque abaissement consenti est automatiquement applicable à tous les membres. Cependant, les résultats dans leur ensemble furent assez modestes. C'est ainsi que l'on songea à se mettre d'accord sur un abaissement général des droits de douane, lequel devait si possible se faire linéairement. Ce plan correspondait à une proposition de Kennedy.

La loi américaine sur l'abaissement des droits

Le 11 octobre 1962, le « Trade Expansion Act » (loi sur l'extension du commerce) entrait en vigueur après avoir été approuvé par le Parlement des E.-U. Cette loi donnait au président les pleins pouvoirs afin d'abaisser les droits américains de 50 %, à la condition que les plus importants partenaires commerciaux en fassent autant. Pour certains droits, elle prévoyait même leur suppression totale. Mais cette possibilité est tombée, car la Grande-Bretagne ne fait pas partie du Marché commun.

Grâce à ce plan, Kennedy désirait donner le coup d'envoi à « une nouvelle ère dynamique de la croissance », pour reprendre ses termes, et qualifiait son projet de loi internationale la plus importante depuis le Plan Marshall. La création de la CEE a fait naître aux Etats-Unis la crainte que l'Europe allait se fermer sur elle-même et qu'un important marché d'écoulement se fermerait pour les E.-U., ce qu'il fallait empêcher par un abaissement des droits de douane. De cette façon, on espérait aussi diminuer le déficit de la balance des paiements.

Dans les pays européens industrialisés, et particulièrement en Suisse, le Plan Kennedy a éveillé l'espoir de voir réduire partiellement les droits protectionnistes parfois très élevés des E.-U. Mais le protectionnisme américain n'est par mort et la loi sur l'extension du commerce comporte toute une série d'exceptions. Ainsi les droits qui furent relevés en vertu de la « clause d'exception » étaient exclus de la négociation. Cette clause fut particulièrement appliquée aux montres. Le président Johnson a cependant levé entre-temps les droits d'exception sur les montres, mais il était trop tard pour placer cette position dans le Kennedy-Round.

Des négociations ardues

Sur la base de l'offre américaine, on engagea il y a quatre ans de nouvelles négociations qui eurent lieu à Genève et qu'on désigne ordinairement par le nom de Kennedy-Round. *La discussion se révéla extrêmement pénible et lente. La CEE et particulièrement la France en furent les freins. La crise au sein du Marché commun, lorsque le siège de la France au sein du Conseil des ministres resta vide plus d'une demi-année, a aussi singulièrement ralenti les préparatifs.*

Ensuite, il fallut établir les listes d'exception, c'est-à-dire le catalogue des positions douanières exclues de la négociation. Alors que la CEE désire exclure 25 % de ses positions, la Suisse et les pays scandinaves ont renoncé aux exceptions, mais se sont réservé le droit de revenir sur leur décision si les partenaires faisaient des concessions insuffisantes. Les préparatifs ont duré trois ans et souvent on eut l'impression que tout allait échouer. Les véritables négociations auraient dû commencer au début de cette année; ce fut au début de février. Il se produisit un âpre marchandage. Les uns menaçaient de retirer leurs offres, les autres d'allonger la liste des exceptions si l'on ne leur faisait pas de nouvelles concessions. Lors de la dernière phase, les Scandinaves, qui ne sont pas satisfaits des propositions de la CEE, en ont fait d'autres qui furent refusées par la CEE. La Suisse se vit contrainte de revoir sa proposition d'opérer une réduction de 50 % sur tous les droits sans exception.

La réduction douanière se fera-t-elle à temps ?

Les pouvoirs que le Congrès américain accorda au président sont limités à cinq ans; ils viennent à échéance le 30 juin prochain. *Comme on compte environ deux mois pour polir les décisions, on avait fixé le dernier délai au 30 avril. Mais ce délai n'a pas pu être tenu, de sorte qu'il faudra encore attendre la première quinzaine de mai. Il n'est pas encore certain qu'on arrivera à un accord. Dans tous les camps, on est assez optimiste, car aucun pays ne peut prendre la responsabilité de saboter la plus belle possibilité qui se soit jamais offerte de réduire les droits de douane. Mais chacun s'efforce de tirer de la négociation le plus d'avantages possible pour soi.*

Depuis longtemps, on s'est rendu compte qu'un succès complet du Kennedy-Round, c'est-à-dire un abaissement linéaire de 50 % des droits, n'est plus possible. On a fait tant de réserves et d'exceptions que le but visé ne peut être atteint. On devra être content si, en moyenne, on en obtient la moitié. Bon nombre de droits, et justement ceux qui ont une importance particulière pour la Suisse, resteront inchangés. Cependant, ce serait un résultat remarquable pour l'industrie suisse si le mur douanier de la CEE, qui se monte à 12 %, était ramené à 9 %. La capacité de concurrence au sein du Marché commun en serait grandement améliorée. En outre, il est clair que les exportations vers les autres pays européens et vers l'Amérique seraient renforcées, car ces pays feraient aussi des réductions douanières correspondantes.

(« Tagwacht ») MAX WEBER.
(Traduction: J.-P. Métral.)

EN QUELQUES LIGNES

● **VIENNE. — La Cour suprême autrichienne a annulé le verdict d'acquittement prononcé en 1965 par une Cour d'assises à l'encontre de l'ancien SS flamand Verbeelen.**

● **MOSCOU. — Un nouveau satellite artificiel de la terre, « Cosmos 157 » a été lancé, vendredi, en URSS.**

● **CANNES. — Le film britannique « Blow up » du cinéaste italien Antonioni a été désigné comme grand prix international par le jury du Festival de Cannes.**

● **BRUXELLES. — Les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Grand Duché de Luxembourg) se sont mis d'accord sur la position qu'ils adopteront au sommet européen de Rome à fin mai, à propos de la présidence du futur exécutif unique. Le Benelux soutiendra un candidat italien éventuel pour autant que ce soit une personnalité marquante.**

● **BONN. — Le Gouvernement fédéral allemand envisage de réunir une documentation sur l'ancien chancelier Adenauer. Cette documentation réunirait les principaux discours et autres écrits du disparu alors qu'il était chancelier, et éventuellement les lettres qu'il écrivit plus tard à diverses personnalités politiques.**

● **VARSOVIE. — M. Jacek Kuron, jeune assistant de l'Université de Varsovie, exclu du parti le 27 novembre 1964 et condamné le 16 juillet 1965 à trois ans de prison, vient d'être libéré par anticipation. M. Kuron et son ami Modzelewski, condamné lui à trois ans et demi de prison, s'étaient vu reprocher la rédaction d'un texte dans lequel ils critiquaient sévèrement le système économique, la « nouvelle classe des privilégiés » et le manque de liberté tant au sein du parti que dans l'ensemble de la société.**

● **BONN. — L'ancien chancelier Adenauer a laissé à ses sept enfants une fortune évaluée à plus de 22 millions de francs, affirme le journal « Bild Zeitung ». L'héritage est constitué par des propriétés, des maisons, des tableaux de maîtres, du mobilier, des actions et de l'argent liquide. (Réd. : Comment M. Adenauer a-t-il gagné tout cela ?)**

● **LONDRES. — Les résultats des dernières élections communales en Angleterre et dans le Pays de Galles révèlent un véritable raz-de-marée de la droite. D'après les résultats de 327 des 341 communes où l'on a voté jeudi, les conservateurs s'assurent le contrôle dans trente villes, tandis que les travaillistes le perdent dans 15 villes. Les gains des conservateurs s'élèvent à 522 sièges (pertes : 7), ceux des travaillistes à 20 (pertes : 589) et ceux des libéraux à 57 (pertes : 34).**

● **BONN. — Le Parti libéral-démocrate a déposé vendredi au Parlement fédéral allemand une proposition, annoncée depuis longtemps, tendant à réduire la durée du service militaire de 18 à 12 mois.**

Fête des mères

Demain, c'est la Journée des mères.
Ne l'oubliez pas !

NOUVELLES SUISSES

Premier supplément du budget de 1967

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un message concernant le premier supplément du budget de 1967 et l'ouverture de crédits d'ouvrages pour des terrains et des bâtiments. Il demande pour les départements 5,3 millions de francs de crédits reportés de 1966 et 33,4 millions de crédits supplémentaires. L'entreprise des PTT a besoin pour sa part de 1,8 millions de crédits supplémentaires. Des crédits d'ouvrages et des crédits additionnels s'élevant à 5,8 millions pour les départements et 2,2 millions pour l'entreprise des PTT sont en outre requis pour des achats de terrains et des constructions de caractère urgent ainsi qu'en vue de couvrir des frais supplémentaires.

Les crédits reportés ont trait à des crédits déjà votés l'an passé par les Chambres pour des ouvrages, des travaux ou des mesures qui n'ont pas pu être exécutés ou ne l'ont été que partiellement. En revanche, les crédits supplémentaires concernent des dépenses nouvelles ou des dépenses plus élevées que prévues. En fait, les dépenses afférentes aux crédits supplémentaires ne grèveront pas dans leur totalité le compte général, du fait qu'une partie d'entre elles pourront, par le compte des variations de la fortune, être capitalisées ou couvertes par des prélèvements sur les provisions. Au total, les crédits reportés et les crédits supplémentaires demandés par les départements et l'entreprise des PTT sont inférieurs à ceux du premier supplément de 1966.

Nouveaux crédits militaires

A la session de juin, le Conseil des Etats devra se prononcer sur deux projets militaires du Conseil fédéral. Le premier concerne la remise à la troupe de pèlerines et d'imperméables de sortie, le second une série imposante de constructions et d'achats de terrain pour un montant total de 295 millions de francs, crédit qui serait réparti sur une période de dix ans environ.

La Commission militaire du Conseil des Etats vient d'approuver ces deux projets. Les dépenses les plus importantes concernent la place d'arme d'infanterie de Drognens (FR) et des achats de terrain au Petit-Hongrin (VD). Seul un crédit de 3 millions de francs pour un achat de terrain dans le canton de Fribourg n'a pas été accepté. La commission à l'intention de se rendre sur place et de prendre une décision plus tard.

Les agriculteurs et la grève du beurre

Le Centre romand d'informations agricoles (CRIA) publie une réponse à l'appel de la Fédération romande des consommatrices en faveur d'une grève du beurre.

Selon la fédération, cette manifestation vise « non à nuire aux paysans, mais à obtenir que les milieux officiels veuillent bien considérer que les consommateurs existent aussi et que la politique qui consiste à hausser constamment les prix doit avoir une fin ».

A cet argument, le CRIA répond que les consommatrices ont peut-être été insuffisamment renseignés sur les répercussions, pour les agriculteurs, de leur demande de non-achat de beurre. Les producteurs sont, en effet, touchés, puisque, dans le « compte laitier », ils doivent participer pour 60 % à la couverture de la perte enregistrée dans le compte « beurre », 40 % étant la charge de la Confédération.

On s'aperçoit donc, conclut la CRIA, « que les producteurs sont touchés par cette demande de non-achat de beurre. Les agriculteurs ne contestent pas le droit aux consommatrices de défendre leurs intérêts, mais ils regrettent qu'elles n'aient pas pris soin d'aller au fond du problème.

(Réd. : Il nous semble que la réponse du CRIA est vraiment un peu trop facile. Les agriculteurs ne pensent-ils pas que plutôt de parler ainsi dans le vide, il serait préférable de chercher avec les consommateurs les solutions possibles.)

Comité pour l'aménagement du territoire

A Berne a été constitué un Comité suisse d'action pour l'aménagement du territoire et un droit foncier moderne. Il conduira la campagne qui précédera la votation du 2 juillet sur l'initiative pour une réforme du droit foncier. Le comité est présidé par H. Leuenberger, conseiller national, président de l'Union syndicale. F. Grütter, conseiller national, président du Parti socialiste suisse ; A. Chavanne, conseiller d'Etat, Genève, et F. Ghisletta, conseiller d'Etat, Bellinzone, assument la vice-présidence.

2001 Neuchâtel, faubourg du Lac 2
CCP 20 - 2002

1211 Genève, passage Terraillet 20
CCP 12 - 222

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit dans la région Les Pradières—Mont-Racine (carte au 1 : 50 000 Vallon de Saint-Imier, feuille 232) avec armes d'infanterie et **lance-mines:**

Mardi	**16. 5. 67**	**de 0800 à 1800**
Mercredi	**17. 5. 67**	**de 0800 à 1800**
Jeudi	**18. 5. 67**	**de 0800 à 2200**
Vendredi	**19. 5. 67**	**de 0800 à 2200**

Zones dangereuses: limitées par les régions Les Petites-Pradières - Pt. 1430 - Crêtes jusqu'au Mont-Racine - La Motte - Lisières forêts est Mont-Racine jusqu'aux Petits-Pradières. Limite verticale des projectiles: 3000 m. s/m.

Mise en garde. 1. Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Le bétail qui s'y trouve en sera éloigné à temps. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées. 2. Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des pièces. La nuit, ils sont remplacés par trois lanternes ou lampions rouges disposés en triangle. 3. **Projectiles non éclatés.** — En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser les projectiles non éclatés ou parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années. — La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée. — Quiconque trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et d'aviser immédiatement la troupe la plus proche ou le poste de destruction de ratés. 4. Les demandes d'indemnité pour les dommages causés doivent être faites au plus tard dix jours après les tirs. Elles seront adressées au commissaire de campagne par l'intermédiaire du secrétariat communal qui procure les formules nécessaires. 5. Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Poste de destruction de ratés : Cp. gardes-fortifications 2, Neuchâtel, tél. (038) 5 49 15.

Office de coordination de la place de tir des Pradières, Cp. gardes-fortifications 2, 2006 Neuchâtel.

Le commandant de troupe: tél. (038) 5 49 15.

Neuchâtel, le 14. 4. 67.

...et maintenant une...

Avec et sans filtre: Fr.1.–

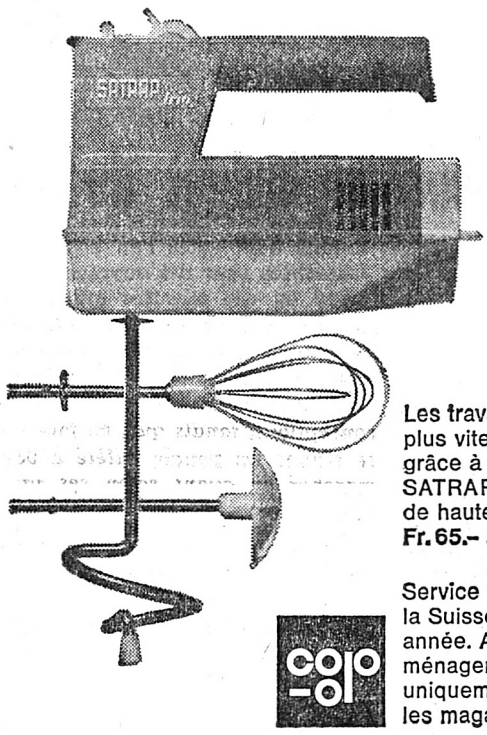

SATRAP

Les travaux culinaires se font plus vite, mieux et sans peine, grâce à l'aide précieux de SATRAP-trio, un appareil suisse de haute qualité.
Fr. 65.– avec timbres Coop

Service après-vente dans toute la Suisse. Garantie SATRAP d'une année. Appareils électroménagers SATRAP en vente uniquement dans les magasins Coop.

coop

Prêts rapides

- **Pas de caution jusqu'à Fr. 10 000.—**
- **Pas de demande de renseignements à l'employeur ni au propriétaire.**
- **Conditions sérieuses.**

Veuillez nous envoyer ce coupon aujourd'hui encore.
Vous trouverez un ami en la banque spécialisée depuis 50 ans.

Banque Procrédit
Fribourg, Tél. 037 / 26431

Nom .....
Prénom .....
Rue .....
Localité .....

CRÉDIT
RAPIDE
DISCRET
COULANT
Meubles Graber
AU BUCHERON

INVALIDES et HANDICAPÉS

pouvant voyager et visiter clientèle particulière et commerces, écrivez à une organisation spécialement créée pour vous. Offres sous **chiffre P 67-22 V, à Publicitas, 1800 Vevey.**

NIVAFLEX S. A.

Fabrique de lames et de fils en alliages spéciaux

cherche

pour ses départements laminage de précision, rectifiage et polissage

quelques manœuvres

Prestations sociales, places stables et bien rétribuées pour personnes de nationalité suisse ou étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement.

Faire offre ou se présenter à
NIVAFLEX S. A., rue de la Serre 7, 2610 Saint-Imier, tél. (039) 4 24 94.

ŒUVRE DE LA MAISON DES JEUNES

En prévision de la prochaine réouverture de la Maison pour jeunes filles, à La Chaux-de-Fonds, nous cherchons

UNE CUISINIÈRE

Nous offrons:
— des conditions de travail agréables dans une institution entièrement rénovée;
— des congés réguliers;
— une ambiance sympathique.

Les offres manuscrites, avec prétentions de salaire, doivent être adressées au président de la Commission de surveillance de l'Œuvre de la Maison des jeunes, M. Rémy Schläppi, conseiller d'Etat, Château de Neuchâtel.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI DE PENTECOTE

pas de service. Les quartiers du lundi seront desservis le mardi 16 mai.
Attention ! Les quartiers du mardi seront desservis le mercredi 17 mai.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Abonnez-vous à notre journal

MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Enlèvement des ordures ménagères

L'enlèvement des ordures ménagères aura lieu le

mardi 16 mai 1967

dans toute la ville, en lieu et place du lundi de Pentecôte.
Les ménagères sont priées d'en prendre bonne note.

Delémont, le 13 mai 1967.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA VILLE DE DELÉMONT

Restriction de circulation

Par suite de la construction d'un collecteur à travers la rue de l'Avenir, cette artère sera fermée à la circulation pour une durée d'environ 15 jours.

Cette restriction est signalée conformément à la loi.

Les conducteurs de véhicules sont priés de se conformer au présent avis, à la signalisation ainsi qu'aux directives de la police.

Delémont, le 11 mai 1967.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA VILLE DE DELÉMONT

COMMINOT

maître opticien
ne pas le perdre de vue
Hôpital 27
NEUCHATEL

La direction générale et le corps enseignant du Technicum neuchâtelois, division de La Chaux-de-Fonds, ont le regret de faire part du décès de

Monsieur

Robert JAQUET

ancien maître à l'Ecole de mécanique et père de M. R. Jaquet, président de la commission.

Ils garderont du défunt un souvenir ému et reconnaissant.

CCAP

La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél (038) 5 49 92

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple La Sentinelle

FEU: 18

A propos du Festival de Nyon

RÉPONSE A M. BALESTRA

A la suite de votre réponse à mon article du 3 mars dernier, je suis donc allé retrouver X. à toutes fins utiles.

A la question traitant de l'état de son film, X. m'a répondu :

— Certes, mon film n'était pas à l'abri de tout reproche. Il y avait, je le pense, une trentaine de collages. Mais il était propre. Je maintiens qu'au retour, lorsque à nouveau je l'ai visionné, il «pleuvait» carrément.

Au sujet du travail du jury, vous avez écrit que, sur 25 films reçus, vous aviez dû employer 24 systèmes de sonorisation différents.

X. a souri. Il est opérateur projectionniste professionnel, il est donc de plain-pied dans la branche cinématographique et serait désireux de connaître les 24 systèmes dont vous parlez, car, à sa connaissance, il n'en existe pas tant.

Vous dites ensuite que tous les participants ont été entièrement satisfaits de la manière dont avait été projeté leur film.

X. se demande bien comment ces participants ont pu être satisfaits puisque le jury visionnait ces films à huis clos.

Voici donc les réponses de X. Quant à nous, nous jugeons notre travail d'information terminé.

Encore une chose pourtant : vous m'avez reproché d'avoir pris la voie d'un journal régional pour parler de X. et du Festival de Nyon. Or « Le Peuple — La Sentinelle » est un quotidien romand qui dépasse largement le régionalisme. Nous en voulons pour preuve que ce journal qui s'imprime à La Chaux-de-Fonds est tout de même parvenu à... Nyon. Or, à ma connaissance, Nyon n'est pas précisément dans la région de La Chaux-de-Fonds.

Ceci pour dire que nous devinons assez l'immense travail que doit demander l'organisation d'un festival comme le vôtre. Nous comprenons votre tâche et votre souci de bien faire. Ce n'est pas nous qui allons dire du mal des festivals, nous qui aimerions justement que les arts occupent plus de place dans notre pays ; mais X. a véritablement été déçu de certains procédés et nous avons signalé le fait objectivement. Il me semble que c'est notre droit, comme c'était le vôtre d'ailleurs de répondre à notre article.

Nous l'avons dit : nous jugeons notre travail terminé. Nous arrêtons donc ici en souhaitant, sans ironie aucune, un plein succès au Festival de Nyon 1967.

BERNARD-P. CRUCHET.

A travers les arts...

CINÉMA. — Le cinéaste genevois J.-L. Roy a obtenu un certain succès au Festival de Cannes avec son long métrage « L'Inconnu de Shandigor ». Nous nous en réjouissons pour lui, mais, contrairement à certains de nos confrères, nous ne nous indignerons pas que M. Roy n'ait pas été soutenu par une délégation suisse. Il en est, en effet, de la foire de Cannes comme de la plupart des grands prix, ils sont néfastes à l'art et contribuent à sa commercialisation, sinon à sa prostitution.

ZURICH. — Au Kunsthaus s'est ouverte une grande et superbe exposition Chagall. Elle comprend, en particulier, huit toiles qui n'avaient jamais quitté l'URSS jusqu'ici.

PEINTURE. — Le prix Chantepierre 1967 de peinture, d'un montant de 1000 fr., vient d'être attribué, à l'issue du « Salon du paysage » organisé chaque printemps à Aubonne. Tout au long de cette exposition, le public a exprimé son avis, par un vote, sur les œuvres exposées par vingt-trois peintres romands contemporains. La récapitulation des avis de ce grand jury formé par les visiteurs a désigné le lauréat 1967 en la personne du peintre J. Fuchs (Cully et Lausanne) pour son œuvre « La Ferme bretonne ».

LA VIE CULTURELLE

Quinzaine culturelle des Montagnes neuchâteloises

Deux remarquables expositions

AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU LOCLE :

Multiple gravure polonaise

Toute la variété, toute l'inspiration, tout le foisonnement des techniques de ce bouillon de Culture (avec une majuscule) qu'est la Pologne saisissent le visiteur du Musée des beaux-arts du Locle, où sont exposées à l'occasion de la Quinzaine culturelle des Montagnes neuchâteloises, quelque quatre-vingt-dix gravures d'artistes polonais contemporains. Gravures ? En partie seulement, car ici le genre s'est renouvelé, multiplié, transformé, a plié des méthodes neuves à l'inspiration de l'artiste. A tel point que la gravure rejoint parfois la peinture, et même souvent, du moins pour l'œil. Est-ce un bien ou un mal ? Peu importe. Il reste que ce dynamisme d'un genre ancien est caractéristique d'un art progressiste de bon aloi, et que ses fruits, au demeurant, sont d'un goût remarquable, nourrissants sans être indigestes. Vingt-huit artistes sont présents aux cimaises locloises (mis en valeur, notons-le en passant, d'excellente façon, dans des salles fleuries). Aux gravures sur bois très classiques, très traditionnelles, de T. Kulisiewics et de Maria Hiszpanska-Neumann, le premier mordant, presque cruel, comme un caricaturiste, sans en avoir l'optimisme, la seconde d'une tragique sérénité inspirée du Moyen Age, succède l'inspiration paysanne d'un Suberlak, dont les linos montrent une technique encore traditionnelle, quoique d'un style plus moderne. De technique mixte, on trouve ensuite les œuvres, très belles et tragiques de Halina Chrostowska-Piotrowska ; celles d'une veine surréaliste, à l'encre et au lavis, de B. Linke ; la magie minérale de J. Stern ; les eaux-fortes et les linos de M. Wejmann, dont la grisaille protestatrice est d'une grande force dans son pessimisme. L. Mianowski, lui, fait appel à la couleur par la lithographie: sa réussite harmonique et formelle est totale, et ses œuvres symbolistes dégagent une impression de majesté, de sérénité, d'éternité. Z. Lutowski, dans ses gravures sur bois, stylise la nature de façon hautement décorative et puissante. W. Kunz, poète de la lithographie, obtient de cette technique très riche de possibilités des effets de collages surprenants dans un style onirique fort intéressant. Les aquatintes de T. Jacowski sont d'un romantisme terrifiant, qui suggère les dessins de Victor Hugo. Nous ne pourrons citer tous ces artistes. Il faudrait pourtant parler des « actrices » de A. Pietsch, illustrant ce métier « déchirant » ; de l'amertume écrasante de J. Gaj, héritier spirituel de Jérôme Bosch ; de la richesse de bijou aztèque d'une zincographie de R. Osadczi ; des essais étonnants sur l'écriture réalisés par Janina Kraupe-Swiderska ; des « étalages » freudiens de L. Rozga; des terribles et surprenantes « cartes d'identité » juives de L. Sobocki. Afin de n'être pas réduit à l'arbitraire de ce choix parmi tant de variété, afin de n'être pas réduit à la frugalité de ces commentaires, il faut aller voir cette remarquable exposition qui retrace à la fois les préoccupations artistiques et politiques des graveurs polonais de ce siècle. Elle est ouverte jusqu'au 4 juin.

A L'IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Dessins humoristiques

Si le genre et l'esprit de l'exposition présentée à l'Imprimerie Coopérative de La Chaux-de-Fonds sont totalement différents de ceux qui marquent l'exposition locloise, elle ne le lui cède en rien quant à sa valeur. Disons d'emblée que le dessin humoristique — surtout, peut-être, lorsqu'il est polonais — a entièrement sa place dans un ensemble de manifestations qui visent à présenter la culture d'un peuple. Et la collection de dessins réunie pour cette exposition est très significative à cet égard. De la plus haute subtilité tant dans l'inspiration que dans le trait, les œuvres des quelque trente dessinateurs qui composent cette présentation, sont certes frappées chacune de la personnalité propre de l'auteur. Mais toutes sont liées par quelques traits communs qui sont justement les caractéristiques d'une certaine tournure d'esprit typiquement polonaise. Il y a cette extrême liberté, et aussi cette âpreté effrénée dans la critique sociale et politique, qu'elle vise la Pologne ou l'étranger. Peut-être une certaine amertume pointe-t-elle derrière l'un ou l'autre de ces dessins férocement comiques. Peut-être quelque ressentiment vivace. Mais quelle que soit la dose de venin qui imprègne ces œuvres, elles n'en perdent jamais le sourire. Le sujet lui-même est abordé le plus souvent selon un angle fort original, ce qui aboutit à multiplier l'effet: le comique y est fait d'inattendu, dans la situation, l'inspiration, l'exécution, l'expression. Une autre caractéristique commune très répandue dans ces œuvres est un certain surréalisme qui semble marquer l'âme polonaise, et qui se traduit chez les dessinateurs humoristiques par un comique symboliste humainement très pertinent. Ainsi ces dessinateurs, pour acerbes qu'ils se montrent dans leurs critiques nombreuses des institutions nationales ou étrangères, pour impitoyables qu'ils soient à l'égard des hommes politiques, ne savent pas moins mettre aussi leur talent au service de la description bonhomme des petits travers de tous leurs semblables et d'eux-mêmes, au service d'un constat attendri, plein de finesse et de psychologie, des multiples vicissitudes de l'existence. Sévères pour le genre humain, ils ne sont pas incompréhensifs. Et leur optimisme surmonte toutes les catastrophes, leur humour surpasse toutes les cruautés. Il n'est pas certain que ce soit de l'art, vraiment. Mais c'est de la philosophie, et, ma foi, fort sympathique en définitive.

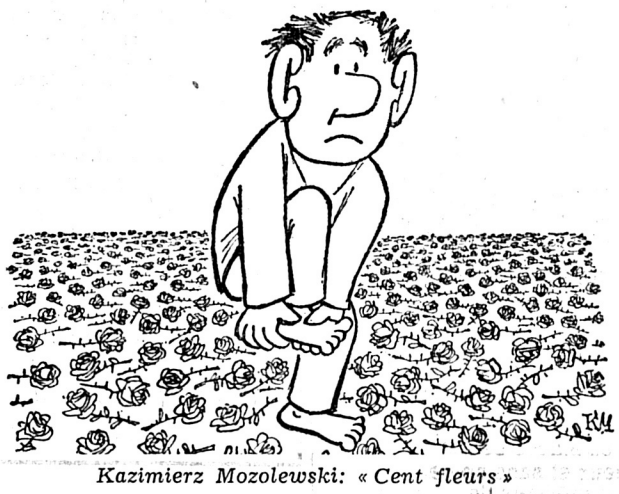

Kazimierz Mozolewski: « Cent fleurs »
(Exposition de l'Imprimerie Coopérative)

L'exposition de ces inénarrables dessins humoristiques appelle, elle aussi, une visite. Vous pouvez vous y enchanter la vue et l'esprit jusqu'au 27 mai.

M.-H. K.

LAUSANNE

«V COMME VIETNAM»

d'Armand Gatti

Sous les auspices du Groupe d'aide aux universitaires vietnamiens, la troupe du Grenier de Toulouse est venue présenter, lundi dernier au Théâtre municipal, une pièce d'Armand Gatti, « V comme Vietnam ».

Le spectacle fut introduit par Gilles, lequel exposa la portée et la signification de l'entreprise: offrir une bibliothèque aux étudiants nord-vietnamiens à l'heure où la guerre dévaste leur pays. Ce n'est certes pas le bénéfice de la tournée qui y suffira. Mais le geste est là et l'on peut se laisser aller à rêver qu'il se prolonge et contribue aux élans de ceux qui espèrent la fin d'un cauchemar révoltant.

« V comme Vietnam » cherche à susciter en nous une prise de conscience d'une question qui concerne tout être humain vivant sur cette terre. Nous sommes transportés au Pentagone, devant une machine électronique appelée la Châtaigne et autour de laquelle s'agitent le président et ses ministres, généraux, conseillers et techniciens. Voici, d'une part, les moyens énormes, dépassant même ceux qui les ont mis en œuvre et les entraînant parfois malgré eux dans un conflit dont l'absurdité et la cruauté sont vertigineuses. Voilà, d'autre part, un peuple dont la seule force réside dans sa volonté de résistance et dans sa croyance au bon droit et à la liberté.

La machine est interrogée. Elle absorbe les questions. Elle ne peut donner les réponses attendues, car ces questions sont mal posées. Le cerveau électronique est impuissant. Impuissants aussi les moyens stratégiques immenses déployés par les apprentis sorciers qui pensent pouvoir entrer ainsi dans ce qu'ils appellent la superhistoire, autrement dit la domination et l'organisation mondiale selon leurs conceptions, tandis que, en face d'eux, se trouve un peuple entêté à vouloir marcher en avant selon ses propres idéaux.

On le voit, « V comme Vietnam » est une pièce engagée. C'est ce qui lui confère son intérêt. C'est aussi ce qui souligne ses faiblesses. Elle repose sur des personnages symboliques qui retrouvent quelque humanité dans les passages nettement caricaturaux. On n'y trouve pas le frémissement d'autres œuvres défendant des thèses sociales; nous pensons, par exemple, aux pièces de Brecht. La répétition de certains effets, soit dans le texte, soit dans la mise en scène, ne va pas sans provoquer quelque monotonie, quelque fatigue même. La démonstration, de ce fait, semble souvent rudimentaire. Sans doute, Gatti n'a-t-il pas cherché à nous émouvoir. Il a voulu nous placer en face d'un problème vital, essentiel, actuel. Il a puisé dans des statistiques réelles. Il a voulu que son œuvre soit porteuse d'idée. Elle l'est, mais elle nous paraît manquer d'une certaine chaleur humaine, car c'est avec le cœur plutôt qu'avec le cerveau que l'on se sent touché de compassion envers son semblable qui lutte là-bas, dans les rizières...

Géo-H. BLANC.

NOTRE LANGUE

Le Fichier français[1]*, de Berne, vient d'envoyer à ses abonnés sa dernière livraison.*

Je saisis cette occasion pour rappeler que cette institution — trop peu connue — accomplit une œuvre fort utile dans le domaine de la défense de notre langue. Depuis 1960, le Fichier français publie chaque année une centaine de fiches dont la moitié est consacrée à la traduction de termes allemands qui font difficulté et l'autre partie à des problèmes de bon usage.

Les questions abordées dans les quelque trois cents fiches parues jusqu'à ce jour sont, pour la plupart, d'ordre général: elles concernent le français tel qu'il est (mal) parlé aussi bien en Suisse qu'en France, en Belgique ou au Canada. Cependant, il n'est pas rare que le Fichier aborde des problèmes linguistiques propres à notre pays. Il a déjà condamné un certain nombre **d'helvétismes.** *Nous trouvons, sous la lettre A, les mots suivants :* **action,** *dans le sens de* **campagne publicitaire,** *d'***offre spéciale, acquisiteur** *(=courtier),* **atteignable** *(=accessible),* **atteint par la limite d'âge,** *etc.*

Parmi les questions générales, signalons, toujours pour la lettre A, les points suivants: Peut-on tolérer le terme **« accidenté »** *au sens de « victime d'un accident »? La phrase* **« Je vous accuse réception de votre lettre »** *est-elle correcte? Peut-on employer* **« par ailleurs »** *dans le sens de « au reste », « au surplus »? Quelle différence y a-t-il entre* **« avoir affaire à »** *et* **« avoir à faire à »***? etc.*

Chaque « problème » fait l'objet d'une fiche qui se présente en général ainsi: une question est posée puis un verdict est prononcé. Suivent les motifs de la condamnation (parfois de l'acceptation) du terme ou de l'expression. Avant de se prononcer, on a consulté les dictionnaires, les grammaires, les ouvrages et les articles de journaux consacrés aux problèmes du bon usage.

Dans la dernière livraison, on condamne la locution « s'agissant de » (fiche N° 289) dans le sens de « lorsqu'il s'agit de », mais on l'admet quand elle signifie « puisqu'il s'agit de ». Sans être aussi catégorique que les auteurs du Fichier, je dirai que la locution étant ambiguë, il vaut mieux l'éviter.

Ailleurs (fiche N° 290), les puristes bernois se demandent si le terme « expressivité » est correct et ils répondent par l'affirmative.

D'autres fiches sont consacrées aux points suivants: « D'ici ou d'ici à? », « Le verbe **intéresser** *est-il un synonyme strict de « concerner », « toucher », « atteindre », « affecter »? », « Les locutions* **« en lieu et place de, au(x) lieu et place de »** *sont-elles correctes? » « Peut-on dire* **poster** *dans le sens de mettre à la poste? » Les néologismes « programmer, programmeur, programmation » sont-ils admissibles?,* **« Protocole »** *est-il synonyme de procès-verbal? Est-il correct d'employer* **« vis-à-vis de »** *dans le sens de « envers »? « La locution* **voire même** *constitue-t-elle un pléonasme? »*

L'institution bernoise travaille avec sérieux et il faut l'en féliciter.

* * *

Pour terminer cette chronique, je signalerai aujourd'hui un tic de langage extrêmement répandu dans toute la francophonie. Il m'a été suggéré par la lecture d'un dépliant consacré à la « Quinzaine culturelle des Montagnes neuchâteloises ». « Le choix de la Pologne, y lit-on, montre bien dans quelle haute estime l'on tient ce pays millénaire... »

On ne peut manquer d'achopper au l apostrophe. En effet, cette lettre est ici une intruse laide et inutile. Rappelons que le l euphonique — c'est ainsi qu'il se nomme — ne doit être utilisé que pour éviter un **hiatus,** *c'est-à-dire la rencontre peu harmonieuse de deux voyelles (sonores). On dira par conséquent « si* **l'on** *savait... », « et* **l'on** *me dit », etc., car « si on », de même que « et on » sont désagréables à l'oreille. Pour la même raison, on préfère généralement écrire « que l'on... » afin d'éviter de suggérer un homonyme jugé peu distingué.*

Ceci dit, quiconque emploi le l euphonique là où il n'est pas nécessaire sacrifie à une manie d'écrivassier.

M. C.

[1] *Voici, à l'intention des lecteurs qui s'intéresseraient à cette publication, l'adresse du Fichier : Fichier français, boîte postale 1413, 3001 Berne.*

CINÉMA AMATEUR

Du 4 au 6 mai, à Lausanne se sont réunis les cinéastes amateurs suisses pour prendre part à l'assemblée des délégués et au 31° concours national suisse de cinéma amateur, Trente-huit films y ont été présentés. Il s'agissait de films le 8 mm., 9,5 et 16 mm., dont la durée de présentation ne dépasse pas les 30 minutes. Le palmarès a été le suivant : Médailles d'or : « Menu Surprise » (Zaninetta/Kohn/Hallauer, Bâle) et « Nous reviendrons demain » (Thévenaz, Genève) ; médailles d'argent : « Carrée cambrée » (Gross, Bienne), « Das Technikum Biel, gestern-heute-morgen » (Leber/Binggeli/Mollet, Bienne), « Histoire d'un Chapeau » (Groupe filmant, Genève), « Kreuzfahrt » (Haldenwang, Zurich), « Lola ou La Destinée inconsciente » (Renaud, Neuchâtel), «Unsere Kinder» (Jenny, Zurich). Une médaille de bronze a été décernée à 13 films, et 12 travaux ont reçu un diplôme.

LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Samedi 13 mai:

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash 16.05 Feu vert. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Swing-Sérénade. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Villa Sam'suffit. 20.00 Magazine 67. 20.20 Bande à part. 21.05 «Plus de Danger pour Berto», pièce. 21.55 Ho, hé, hein, bon! 22.30 Inf. 22.35 Entrez dans la danse. 23.25 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non stop.

Second programme de Sottens. — 16.00 Mus. en Suisse. 17.00 Round the world in English. 17.15 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 17.50 Nos patois. 18.00 100 % «jeune». 18.30 Tristes cires et jolies plages. 19.00 Correo espanol. 19.30 Joie de chanter. 19.45 Kiosque à mus. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Madame Catalina», feuilleton. 20.30 Entre nous. 21.30 Métamorphoses de la valse. 22.00 Souvenance. 22.30 Sleepy time jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 23.15. 16.05 Oratorio. 17.05 Ciné-magazine. 18.00 Inf. 18.20 Sports-actualités et mus. légère. 19.00 Cloches. 19.15 Inf. 20.00 Pièce. 20.50 Orch. 21.05 Golden Gate Quartett 21.15 Vacances à Rio. 21.45 Parade des succès. 22.15 Inf. 22.25 Mus. de danse.

Dimanche 14 mai:

SOTTENS. — 7.10 Bonjour à tous! 7.15 Inf. 7.20 Sonnez les matines. 7.50 Concert matinal. 8.30 Miroir-première. 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Concert dominical. 11.40 Romandie en mus. 12.00 Miroir-flash. 12.10 Terre romande. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 12.55 Chemin des écoliers. 14.00 Miroir-flash. 14.05 «L'Autre Eldorado», film à épisodes. 14.35 Chemin des écoliers. 16.00 «Le Chemin de Damas», évocation. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Heure musicale. 18.00 Inf. 18.10 Foi et vie chrétiennes. 18.30 Micro dans la vie. 18.40 Résultats sportifs. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 67. 20.00 Portrait-robot. 21.00 Gaieté lyrique. 21.30 C.-F. Ramuz. 22.30 Inf. 22.35 Romandie, terre de poésie. 23.00 Harmonies du soir.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Fauteuil d'orch. 15.30 Légèrement vôtre. 16.30 Danse-dimanche. 17.00 Dialogue. 18.00 Heure musicale. 18.30 Echos et rencontres. 18.50 Mystères du microsillon. 19.15 Orgue. 19.45 Tribune du sport. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Chemins de l'opéra. 21.00 Mus. du passé, instruments d'aujourd'hui. 21.30 A l'écoute du temps présent. 22.30 Aspects du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-fash à 7.45 et 22.15. 7.00 Mus. 7.55 Méditation. 8.00 Motet. 8.15 Message de Pentecôte. 8.20 Cantate. 9.10 Culte protestant. 10.00 Culte catholique. 11.15 Radio-orch. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Valses et opérettes viennoises. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 14.40 Ensemble à vent. 15.00 Journée des mères. 15.30 Mus. de films. 16.00 Concert. 18.00 Microsillons. 19.10 Sports. 19.15 Inf. 19.25 Orch. récréatif. 20.30 Journal d'une jeune maman. 21.00 Mus. récréative. 21.30 Dansons. 22.20 Disque parlé. 22.45 Pages de Schumann.

Lundi 15 mai:

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 Roulez sur l'or! 7.00 Chaîne du bonheur. 7.15 Miroir-première. 7.25 Chaîne du bonheur. 7.30 Roulez sur l'or! 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 A votre service! 10.00, 11.00 et 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi - Chaîne du bonheur. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 12.55 «Madame Catalina», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Refrains en balade. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Reportage sportif. 17.00 Miroir-flash. 17.15 Retour en mus. 18.00 Inf. 18.40 Résultats sportifs. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Chaîne du bonheur. 20.00 Magazine 67. 20.20 Enigmes et aventures. 21.20 Vol 004. 22.10 Littérature et Histoire. 22.30 Inf. 22.35 Scènes du monde. 23.00 Mus. contemporaine en Suisse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Madame Catalina», feuilleton. 20.30 Compositeurs favoris. 21.15 Chœur de la Radio romande. 21.30 Monde chrétien. 21.45 Aujourd'hui. 22.10 Français universel. 22.30 Actualités du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00, 16.00, 22.15 et 23.15. 6.20 Gai réveil. 6.50 Méditation. 7.10 Mus. légère. 7.25 Ménagères. 7.30 Automobilistes. 8.30 Concerto. 9.00 Art culinaire. 9.35 Quintette. 10.05 Guitares. 10.25 Mus. italienne. 11.00 Mus. 12.00 Chœur et orch. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. récréative. 13.00 Orch. récréatif. 13.30 Orch. 14.00 Orch. 14.20 Mus. champêtre. 14.50 Football. 16.45 Sports et mus. 17.30 Bonne rentrée! 18.45 Résultats sportifs. 19.15 Inf. 19.25 Orch. 20.00 Concert demandé. 21.30 Mime. 22.20 Orch. récréatif.

Mardi 16 mai:

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 Roulez sur l'or! 7.00 Chaîne du bonheur. 7.15 Miroir-première. 7.25 Chaîne du bonheur. 7.30 Roulez sur l'or! 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Bonheur à domicile. 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Emis. com. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi - Chaîne du bonheur. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 12.55 «Madame Catalina», feuilleton. 13.05 Mardi les gars! 13.15 Nouveautés du disque. 13.30 Feuillets d'album. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Fantaisie sur ondes moyennes. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Symphonie. 7.30 Automobilistes. 8.30 Orch. 9.05 Le savez-vous encore? 10.05 Mélodies. 11.05 Pages de W. Burkhard. 11.30 Mus. pop. 12.00 Pour la campagne. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. récréative. 13.00 Fanfare et chœurs. 13.30 Ensembles. 14.00 A propos... 14.30 Radioscolaire. 15.05 Opéra.

A la TV romande

Samedi 13 mai:

16.30 Genève. 17.00 Samedi-Jeunesse. 18.20 Madame TV. 18.45 Bulletin. 18.50 Variétés. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Batman», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.45 Télé-Tell. 22.05 Le Saint. 22.55 Téléjournal. 23.00 Demain dimanche.

Dimanche 14 mai:

10.00 Culte de Pentecôte. 11.00 Messe. 15.00 Fête des fleurs. 16.00 Un continent, deux mondes. 17.40 Escrime. 18.20 «Un Cœur de Pierre», film. 18.45 Bulletin. 18.50 «Ma Sorcière bien-aimée», feuilleton. 19.15 Présence catholique. 19.30 Action Plein Soleil. 20.00 Téléjournal. 20.15 Spectacle d'un soir. 21.35 Toscanini. 22.45 Bulletin. 22.50 Méditation.

Lundi 15 mai:

17.00 La Giostra. 18.00 Les jeunes aussi. 18.45 Bulletin. 18.50 Magazine en zigzag. 19.00 Horizons. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Maurin des Maures», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 De Carrefour au Carillon de midi. 20.35 Champ libre. 21.40 «Le Chinois», film. 22.30 Téléjournal.

A la TV française

Samedi 13 mai:

1re chaîne. — 16.30 Voyage sans passeport. 16.45 Magazine féminin. 17.00 Concert. 17.40 Vitrine du libraire. 18.00 L'avenir est à vous. 18.30 Images de nos provinces. 19.00 Micros et caméras. 19.20 Le petit lion. 19.25 Sur un air d'accordéon. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Feuilleton: «Signé Alouette». 21.00 Gala à Cannes. 22.00 Reflets de Cannes. 23.00 Jazz à Antibes. 23.30 Actualités.

2e chaîne. — 18.30 Richard Cœur de Lion. 19.00 Actualités. 19.30 Destination Danger. 20.30 «Ce Soir à Samarcande», film. 22.25 Conseils utiles et inutiles.

Dimanche 14 mai:

1re chaîne. — 8.45 Tous en forme. 9.30 Emis. israélite. 10.00 Présence protestante. 11.00 Messe. 12.30 Discorama. 13.00 Actualités. 13.15 Art actualité. 13.30 Au-delà de l'écran. 13.55 Télé mon droit. 14.30 Télédimanche. 17.15 Kiri le clown. 17.25 «Opération dans le Pacifique», film. 19.05 Actualité théâtrale. 19.25 Le petit lion. 19.30 «Les Aventures de Michel Vaillant», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.20 Sports dimanche. 20.45 «Tout l'Or du Monde», film. 22.10 Bonnes adresses du passé. 23.00 Actualités.

2e chaîne. — 14.10 Nouveau dimanche. 14.15 Présentation. 14.30 «Quand passent les Cigognes», film. 16.05 Rubriques du dimanche. 16.35 La grande caravane. 17.25 Rubriques du dimanche. 17.40 Lire. 18.15 Trois chevaux, un tiercé. 18.30 Allô Police! 19.30 Actualités. 19.40 Variétés. 20.35 Mystères de l'Ouest. 21.25 Magazine. 22.25 En Lozère.

Lundi 15 mai:

1re chaîne. — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 13.30 Séquence du spectateur. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Bal de famille. 15.05 Cyclisme. 15.50 Histoires sans paroles. 16.00 L'air de Las Vegas. 17.05 «Tout le Monde chante», film. 18.45 «Jeanne en France», film. 19.20 Le petit lion. 19.25 «Salle 8», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Pas une seconde à perdre. 21.10 Les descendants. 22.05 L'homme à la Rolls. 22.55 Tribune. 23.15 Actualités.

2e chaîne. — 19.10 Formation professionnelle. 19.55 Actualités. 20.00 Soirée policière. 20.05 7e art, 7e case. 20.30 «Baie des Anges», film. 21.55 Actualités. 22.05 Chambre noire.

Mardi 16 mai:

1re chaîne. — 9.51 TV scolaire. 10.37 Notre monde. 11.05 Mathématiques. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.14 TV scolaire. 14.40 Mathématiques. 15.01 Travaux expérimentaux.

On s'interroge ?

— Qu'en penses-tu ?

— De quoi ?

— De la chance.

— Je n'en ai jamais.

— Tu le dis, mais as-tu seulement tenté la fortune ?

— Pourquoi faire ?

— Pour gagner, bien sûr !

— Et que faut-il faire pour cela ?

— Il suffit d'acheter un billet de la Loterie romande, tirage du 3 juin. Si tu ne gagnes pas, n'oublie pas que les œuvres d'entraide et d'utilité publique romandes sont, elles, gagnantes à tous les tirages.

— Quels sont les gains possibles ?

— Magnifiques ! Il y aura 40 990 lots, dont deux de 100 00, un de 30 000, un de 10 000 francs.

— Eh bien! pour une fois, je tente ma chance.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

JEUNESSE SOCIALISTE VAUDOISE : Assemblée générale. — Samedi 13 mai dès 14 h. 30, au Cercle ouvrier, quai de la Thièle 6, à Yverdon. Exposé de François Nordmann, vice-président de l'UJSS : « Détente Est-Ouest ». Après le souper, soirée de variétés et bal organisés par la Jeunesse socialiste yverdonnoise, avec le chansonnier Marcel Schweizer. Cette soirée est ouverte à tous.

GROUPE SOCIALISTE DU GRAND CONSEIL VAUDOIS. — Séance, le mardi 16 mai, à 8 h., au fumoir du Grand Conseil.

VEVEY : Jeunesse socialiste veveysanne. — La réunion du 2 mai est renvoyée au **mardi 16 mai,** au Touring « salon d'angle » avec comme conférencier notre camarade M. A. Haldi, président de la FOMH, section Haut-Léman, sur «Une fédération de l'Union syndicale suisse : la FOMH ». Bienvenue à tous.

PRILLY. — Tous les vendredis dès 20 h., stamm au Café du Fontan.

CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL. — Assemblée supplémentaire du parti, section de Neuchâtel, le jeudi 18 mai 1967, à 20 h. 15, à l'Hôtel City, à Neuchâtel (conjointement avec l'assemblée de district). Ordre du jour : Elections fédérales.

DISTRICT DE NEUCHATEL. — Assemblée de district le jeudi 18 mai, à 20 h. 15, Hôtel City, Neuchâtel. Ordre du jour: situation avant les élections au Conseil national; désignation du candidat du district. Nous comptons sur une forte participation.

Le comité.

FEMMES SOCIALISTES. — Renvoyer tous les questionnaires dûment remplis jusqu'au 15 mai, pour le Bas, à Marcelle Blanc, Parcs 14, Neuchâtel ; pour le Haut, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, à Jenny Humbert-Droz, Parc 31 bis, La Chaux-de-Fonds.

JURA

MOUTIER. — Les membres et sympathisants de la section de Moutier se retrouveront mardi 16 mai 1967, à 20 h., au Restaurant du Moulin. A l'ordre du jour : les tractanda de la prochaine assemblée municipale (budget) ainsi que diverses questions d'intérêt local.

LIQUEURS MARTIGNY Morand

Chronique chaux-de-fonnière

DÉCÈS DE NOTRE AMI ROBERT JAQUET. — Socialiste, syndicaliste et coopérateur convaincu depuis son jeune âge, le bon et excellent grand-père Robert Jaquet se plaisait à constater que son idéal était partagé par ses enfants. Après avoir été un militant actif, sa santé et la difficulté qu'il avait de se mouvoir l'avaient obligé à se contenter de venir discuter avec ses amis des affaires publiques et politiques moins souvent que dans le passé. Mais à ce contact il y tenait, et sa fidélité était un exemple.

Il y a quelques semaines, il avait fait une chute dans les escaliers de l'immeuble où il habitait et s'était fracturé le col du fémur ; un moment, on avait espéré le revoir parmi nous, mais son âge avancé n'a pas permis cette heureuse issue.

Ses amis, ses anciens élèves — car Robert Jaquet avait été maître mécanicien au Technicum — se souviendront encore longtemps de sa gentillesse. C'était un vrai camarade !

A son fils, Robert, conseiller général, à ses filles et à leurs familles, nous présentons notre sympathie la plus cordiale. **E. M.**

QUINZAINE CULTURELLE

LES EXPOSITIONS:

• **Musée des beaux-arts, La Chaux-de-Fonds,** ouvert tous les jours, lundi excepté, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.; ouvert le mercredi soir, de 20 à 22 h.: Peintures - Tapisserie - Affiches.

• **Musée des beaux-arts, Le Locle,** ouvert tous les jours de 14 à 17 h.; ouvert le dimanche matin de 10 à 12 h. et le mercredi soir de 20 à 22 h.: exposition de gravures polonaises, d'art graphique, illustration de livres, affiches de spectacles.

• **Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds,** rue Numa-Droz 46, ouvert du lundi au vendredi, de 10 à 12 h., de 16 à 19 h. et de 20 à 22 h.; ouvert également le samedi jusqu'à 17 h., dimanche excepté: deux expositions littéraires.

• **Hall de la Salle de musique, La Chaux-de-Fonds,** avenue Léopold-Robert 29, ouvert tous les jours de 16 h. 30 à 19 h. 30; ouvert le samedi et le dimanche de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h., ainsi que les soirs de spectacles; une grande exposition photographique d'architecture et d'urbanisme: Varsovie, hier - aujourd'hui demain.

• **Imprimerie Typoffset, La Chaux-de-Fonds,** rue du Parc 105, ouvert du lundi au vendredi de 15 à 19 h. (chaque jeudi jusqu'à 21 h.); ouvert le samedi de 10 à 12 h. et de 15 à 17 h.: exposition du dessin satirique polonais.

COMMUNIQUÉ

Manifestations de la semaine de la Quinzaine culturelle 1967: La Pologne. — Samedi 13 mai, à 15 h., Club 44: conférence Michalek sur le cinéma polonais d'après guerre, projection de films de Skolimowski. Mardi 16 mai, à 18 h. 30: visite commentée de l'exposition de la Salle de musique, à La Chaux-de-Fonds, «Varsovie hier, aujourd'hui, demain». Mercredi 17 mai, à 20 h., Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds: visite commentée de l'exposition de peintures, tapisseries, affiches. Jeudi 18 mai, à 20 h. 15, à la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds: grand récital de piano consacré à Frédéric Chopin, par le brillant pianiste polonais Stephan Askenaze.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

MÉMENTO

APOLLO: «Sursis pour un Truand».
PALACE: «Le Jardinier d'Argenteuil».
STUDIO: «Quatre Bassets pour un Danois».
ARCADES: «La Bible», prolongation.
REX: «Le Secret de l'Ile sanglante».
Bio: «Onibaba».

LES CULTES

Terreaux: 8.00, culte matinal; Collégiale: 9.45, sainte cène, M. J. Vivien; Temple du Bas: 10.15, sainte cène, M. G. Deluz; 20.15, culte du soir; Ermitage: 10.15, sainte cène, M. J.-L. de Montmollin; Maladière: 9.45, sainte cène, M. J. Loup; Valangines: 10.00, sainte cène, M. A. Gygax; Cadolles: 10.00, sainte cène, M. T. Gorgé. — Serrières: 10.00, sainte cène, M. J.-R. Laederach. — La Coudre-Monruz: 10.00, sainte cène, M. O. Perregaux; 20.00, culte du soir.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA

LE RÉFRACTAIRE

Par Jeanlouis Cornuz

38

Mes camarades... Ils étaient là, autour de lui. Les uns écrivaient aussi vite que possible, d'autres mordillaient leur plume. Le maître corrigeait des cahiers.

Il regarda son voisin. C'est mon ami. Pas un ami comme Pierre ou Roger. Mais alors, comment ?

— T'en as écrit déjà beaucoup ?

— Une page, une page et tiers. Et toi ?

L'autre montra ce qu'il avait fait. Moi, je n'ai encore rien écrit. Mes camarades : il y avait Favre et Bottin. Cela faisait un groupe. On pouvait les prendres ensemble, d'abord parce qu'on ne rencontrait jamais l'un sans l'autre, et puis, parce qu'ils se ressemblaient.

Et puis il y avait Reale, Michod et Urfer. Eux aussi formaient un groupe. Urfer était mince et souple, Michod tout rond, Reale entre deux. Mais c'était égal: ils formaient quand même un groupe. Ce sont les trois seuls de la classe qui aient des vélos. Alors, ils font toujours des concours entre eux, et c'est Reale qui gagne, parce qu'il a des « rattrapes » et que les deux autres n'en ont pas. On ne pouvait pas penser à l'un d'eux sans penser aussi aux deux autres.

Et puis il y avait Apothéloz et Charrière. Ce sont les deux plus forts de la classe pour la bataille. Ils sont chefs de camp. Apothéloz retient le ballon avec les mains, mais Charrière avec tout le corps. On dirait qu'il l'enveloppe, en sorte que le ballon disparaît complètement.

Et puis il y a encore Loué et Jeannerey qui ont redoublé, si bien qu'ils font tout le temps les crâneurs, parce qu'ils savent par avance ce qui va se passer, et ils veulent que nous, on fasse comme eux. Et puis Baudot et Pasche et Réan, qui vont aussi toujours ensemble. Le mercredi après midi, ils se réunissent chez l'un des trois pour jouer au mécano. Et tous les trois ont des pantalons-golf et sont bien coiffés. Il faut dire que leurs pères sont avocats. Alors ils s'en croient encore plus que Loué et Jeannerey (à qui on dit Jeanne Rey, pour l'embêter), et ils sont tout le temps à raffiner. Et puis Frossard et Ruckstuhl, qui ne savent pas nager. Et puis... et puis moi ! Tiens, se dit-il, c'est drôle, je ne fais partie d'aucun groupe. Il y avait bien Péclard, son voisin, et Lucien Rosselet, avec qui il jouait. Mais l'on ne pouvait pas dire que c'était un groupe, comme le groupe Reale-Michod-Urfer. Il n'en faisait pas partie comme Baudot faisait partie du sien. Au fond, il était à part, isolé. On ne pouvait pas bien le classer. Et c'est peut-être pour cela qu'ils ne me prennent pas avec eux. Moi... Les autres le voyaient, et ils disaient : c'est Frédéric Champagneul. Et voilà, je suis tout seul. Je n'ai même pas de nom qui soit à moi. On ne peut me confondre avec personne. Il n'y en a point qui me ressemble. Et les maîtres, qui séparaient tout de suite Michod de Reale, dès qu'ils les voyaient essayer de s'asseoir l'un à côté de l'autre, laissaient faire Frédéric comme il l'entendait, si bien que le plus souvent, je suis assis au hasard. Je suis un original, se dit-il. Et pourtant les autres me voient : Champagneul. Ils m'appellent, je suis quand même un type de la classe. Mais on ne pouvait pas dire au juste quelle place il occupait, quelle position.

Je me demande comment ils me voient! Bien sûr, il s'était déjà aperçu dans la glace, mais ça ne comptait pas. Ou bien il n'y prenait pas garde, ou bien alors, il se faisait des mines.

Comment ils me voient ! Cette idée le fit sourire. Ce devait être drôle de pouvoir le voir, lui ! En même temps, c'était un peu effrayant. J'aurais mieux aimé faire partie d'un groupe, pensa-t-il. Comme aux Bioux. C'est parce que j'ai changé de classe : Aux Bioux, c'était tout autrement. Et même, à un certain point de vue, on aurait presque pu dire que je faisais partie du même groupe qu'Alfred. Et puis, d'un autre côté, ce n'était pas tout à fait cela. Là-bas non plus, il n'avait pas entièrement fait partie d'un groupe. Il y avait la bande d'Alfred. Il y avait son armée, à lui, avec Pierre et Roger et les autres. Mais il n'en faisait pas partie comme Alfred faisait partie de la sienne. Il en était, et il n'en était pas. Là encore, il était un peu en dehors. La preuve, c'est que toujours les choses intéressantes arrivaient quand il n'était pas là. Jamais, dans l'armée d'Alfred, quelque chose ne se serait passé en son absence. De même pour les autres. Quand on rencontrait Maurice, on pensait tout de suite que c'était un des types de la bande et on lui demandait où était Alfred et ce qu'ils avaient fait la veille. Tandis que moi, je suis tout simplement Frédéric. Frédéric Champagneul. Aux Bioux, j'étais le fils du syndic, et c'était peut-être pour cela que les autres ne me voulaient pas vraiment avec eux. Mais ici, ça recommence. Là-bas, j'étais trop connu, et ici, personne ne me connaît. Déjà là-bas, il arrivait bien qu'on lui demandât : Où est Roger ? Mais ce n'était pas la même chose. On le lui demandait comme on vous demande un renseignement — quelle heure est-il ? ou bien : est-ce qu'il pleut ? — sans que cela veuille rien dire, sans que cela veuille dire qu'il était mon copain.

C'est drôle, se dit-il, je suis toujours tout seul. Pour une raison ou pour une autre. Et pas comme les autres. Il se sentait inquiet. Au fond, je suis un peu fou, pensa-t-il.

Il regarda sa feuille. Elle était encore presque toute blanche, et l'heure avançait. Heureusement que nous en avons deux, avec un arrêt au milieu. Là-bas, Pierre et Roger et Alfred sortaient pour la récréation. Ils formaient un groupe, même si Pierre et Roger ne faisaient pas partie de la bande à Alfred. Un groupe. On pouvait les classer.

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

APRÈS LE CONSEIL GÉNÉRAL

Aménagement de la rue de la Charrière

A l'occasion du règlement d'aménagement de la rue de la Charrière, qui lui était présenté pour résoudre un cas particulier, le Conseil général a longuement discuté des principes de l'ordre contigu, de l'ordre dispersé, de la hauteur maximum des immeubles. On peut en déduire que le plan général d'aménagement de la ville amènera de longues controverses, car l'urbanisme est un art, et tous les arts font l'objet, depuis toujours, de discussions passionnées. De plus, l'urbanisme doit se plier à des contingences économiques : on doit tenir comppte du prix de la construction, car les loyers doivent rester à la portée du plus grand nombre de citoyens possible dans les immeubles à construire.

Le Conseil communal est conscient de ces faits et n'hésitera pas à soumettre le plan général élaboré par une commission d'experts à l'étude d'une commission du législatif.

Il faut espérer que le degré d'avancemelnt des travaux d'étude permettra de ne plus avoir besoin de faire adopter d'infimes parties du plan général avant l'adoption de son ensemble. En effet, pour la rue de la Charrière, la parcelle de plan adoptée, n'a pas été créée à l'usage d'un propriétaire, mais est bien sortie du plan d'ensemble pour résoudre un cas particulier dans l'immédiat. La construction d'un immeuble se heurtait au fait que, depuis 1959, le plan de zone de construction communal est devenu caduc. La construction « envisagée » ne pouvait plus être autorisée, alors qu'avant 1959 elle pouvait se faire sans soulever de discussions possibles. Le constructeur était donc victime d'un manque de règlement ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. **E. M.**

Inconscience ou volonté de nuire ?

La « Voix ouvrière » vient de publier un article intitulé « Un acte d'autorité au détriment des enfants ». Cet article, qui n'est pas signé — cela démontre que son auteur pensait bien écrire ce que M. E. Broillet appelle très souvent une « cacade » dans le même journal — dénature d'une manière absolue le sens des débats du Conseil général sur le projet de rénovation de la ferme Gallet.

Après avoir déclaré que le coût de la rénovation n'était pas trop élevé, selon les représentants du POP, l'article se poursuit ainsi:

« Les arguments opposés par les adversaires du projet ont été divers, partant de considérations sur la beauté du bâtiment, sur la préférence à donner à une construction neuve, sur la possibilité de chercher d'autres solutions.

» Mais personne n'a eu le courage de dévoiler ses sentiments profonds, à savoir son incompréhension totale de la nécessité de créer des jardins d'enfants et une bibliothèque enfantine. »

L'article continue en qualifiant les adversaires du crédit de 654 000 fr. de réactionnaires, mais en cachant que la réalisation projetée ne pouvait pas se faire dans un avenir immédiat — ce qui change bien des choses!

Comment peut-on loyalement accuser des gens qui veulent trouver d'autres solutions, de travailler au détriment des enfants. Vouloir loger les institutions prévues dans un bâtiment neuf est un sentiment aussi valable que de vouloir les loger dans une ferme restaurée. Le fait de rechercher dans l'immédiat des solutions dont l'une fut présentée par M. Ch. Roulet, conseiller communal popiste, et dont une autre a été trouvée par un conseiller général socialiste, en collaboration avec G. Petithuguenin, conseiller communal socialiste, démontrait la volonté unanime des conseillers généraux de créer des jardins d'enfants et d'autres réalisations sociales destinées aux enfants et à la jeunesse.

Le problème de la ferme Gallet reste posé dans le plan général qui doit doter notre ville de l'équipement social qui lui est nécessaire. C'est là la réalité. Le projet de rénovation de la ferme Gallet n'est qu'un maillon de ce plan.

La volonté de faire de la réclame électorale ne devrait pas se traduire sous la forme d'écrit n'ayant plus rien à voir avec la vérité. **Eugène Maléus.**

Au Théâtre: LES BALLETS DE CHRISTIANE BARATELLI

Mme Christiane Baratelli a incontestablement fait du traditionnel récital de danse de son école une manifestation attendue du calendrier chaux-de-fonnier. Au Théâtre, hier soir, on retrouva comme à chaque fois l'ambiance caractéristique de ce spectacle, qui tient également de l'audition. C'est toujours le même attendrissement qui saisit le nombreux public devant la touchante maladresse des toutes petites ballerines, pourtant déjà conscientes, semble-t-il, de leur féminité, comme devant la gaucherie des — rares — garçonnets, pourtant imprégnés déjà d'une certaine prestance. Quand vient le tour des « moyennes » le sentiment se modifie, l'œil manifeste plus d'acuité, et l'on se prend à déceler déjà des promesses de talent. Et quand apparaissent sur scène les élèves avancées, parmi lesquelles s'affirment quelques valeurs sûres, à la grâce assimilée, dont pour l'une ou l'autre des plus douées, s'échappe déjà cette subtile magie de la danse, ce sentiment de joie de danser, de libération de toute application, là alors nous touchons au domaine vrai du spectacle de danse. Non que les autres prestations soient regrettables ! Cette gradation, cet équilibre, cette variété, qui met chacune et chacun des élèves à sa place, et ses qualités particulières en valeur. Le même équilibre et la même variété se retrouve dans le choix du programme: Mozart, Massenet, Tchaïkovsky, Prokofiev, Bizet, Stravinsky, jusqu'à Miles Davis et même Gérard Calvi. C'était l'aimable divertissement des «Petits Riens», la charmante pantomine de « Pierre et le Loup », les «espagnolades» du « Cid ». Nous avons particulièrement aimé la fort belle et fascinante chorégraphie du «Blues for Pablo » et de « New Rumba », ainsi que des « Jeux de Cartes », pour ne citer que le reflet d'un goût personnel ; telle ou telle jeune danseuse mériterait certes une mention particulière, mais ce serait peut-être l'occasion d'en omettre d'autres. On peut par contre relever l'excellence et l'originalité des costumes, qui ne contribuèrent pas peu à faire de ce récital un succès digne de celui des précédents. **M.-H. K.**

LE GARAGE DES ENTILLES À REÇU SON SAPIN

Hier, en début de soirée, M. et Mme Willy Santschy, administrateurs du Garage des Entilles, entourés de leur personnel, recevaient, avec la plus cordiale amabilité qui les caractérisent, et à la « chaux-de-fonnière », tous les dirigeants des entreprises, tous les ouvriers qui participèrent et participent encore à l'agrandissement du garage. Ce fut une belle levure, joyeuse, parlante, pleine d'entrain et de bonne humeur.

M. R. Martin, architecte, M. L. Ballerini, de l'entreprise Bosquet, qui conduisit les travaux en association avec M. C. Cerutti, M. Noirjean, des Services industriels, et, naturellement, M. W. Santschy, eurent des paroles aimables à s'adresser mutuellement et des félicitations généralisées à l'égard de tous ceux qui participèrent à la réussite de l'œuvre entreprise. Le tonnerre avait tenu à s'associer aux applaudissements des heureux hôtes de la fête, et la pluie nous fit constater la parfaite étanchéité du toit qui représente une nouveauté. Monté sur des poutrelles d'acier, ce toit est recouvert de plaques de béton cellulaire recouvertes d'une matière synthétique de quelques millimètres; il est capable de s'opposer aux rudes assauts de notre climat.

Le garage, qui s'est enrichi de plus de mille mètres carrés, subira une réorganisation presque totale de sa disposition et s'enrichira d'une station de lavage ultramoderne.

Nous souhaitons à M. et Mme W. Santschy le succès que mérite leur audace. *E. M.*

LE VOILIER D'UN DE NOS CONCITOYEN CHAVIRE. — Le vent a fait chavirer au large de Monruz le voilier d'un habitant de notre ville. Le bâteau a été remorqué jusqu'à Saint-Blaise, alors que le propriétaire s'en est tiré avec un bain forcé.

RENVERSÉE PAR UNE VOITURE. — Mlle Sylvia Geiser, de La Ferrière, âgée de 15 ans, a été renversée par une voiture conduite par un habitant de Saint-Imier, à la hauteur du N° 56 de l'avenue Léopold-Robert, alors qu'elle traversait la chaussée en courant. Souffrant d'un traumatisme crânien, la victime a été hospitalisée.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASPAM. — L'assemblée de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises a pris acte avec reconnaissance du don de la ferme d'Eplatures-Grise 5 destinée à l'établissement du Musée paysan et artisanal. Cette antique demeure datant du début du XVIe siècle échappe définitivement à la destruction. Une grande tâche attend l'ASPAM, elle ne pourra être accomplie qu'avec l'appui des autorités et de la population de nos Montagnes. Une vaste campagne va être lancée en faveur du projet, des fonds

ÉTAT CIVIL

du vendredi 12 mai 1967

Naissances

Garcia Javier, fils de Matias, garçon d'office et de Esther-Victorina, née Fontano.
Polier Jérôme, fils de Robert, héliograveur, et de Janine-Madeleine, née Leuenberger.
Panella Julia, fille de Carmine, serrurier, et de Luciana, née Di Battista.

Promesses de mariage

Zwahlen Urs, tourneur sur boîtes or, et Isenegger Antoinette-Johanna.
Ducommun-dit-Boudry André-Eric, technicien horloger, et Schreier Charlotte-Maria.

Mariages

Gerber Eric-Walther, aide chauffeur, et Chaignat Fernande-Antoinette.
Fleury Gaston-Armand-Eugène, électricien, et Perrenoud Arlette-Blanche.
Guyot Serge-Raymond, poseur emboîteur, et Schaub Daisy-Jeanne.
Boschung Michel-Louis, ouvrirer de fabrique, et Maspoli Françoise-Hélène.
Gehriger Daniel-François-Julien, chef de dépôt, et Bögli Danielle-Lydia.
Donnet-Descartes Roland, cuisinier, et Laubier Colette-Thérèse.
Vuillème Jean-Claude, employé de bureau, et Robert-Nicoud Myrielle-Claudine.

Décès

Roseenbaum Tauba-Mariem, née le 29 avril 1889. ménagère,
Jardinière 13.
Noirjean Cécile-Marie-Elisa, ménagère, célibataire, née le 23 mars 1880, domicile: Paix 67.
Donzé, née Riesen, Marguerite, ménagère, née le 12 mai 1912, veuve de Donzé Henri-Samuel, domicile: Léopold-Robert 110.
Jaquet Charles-Robert, mécanicien, né le 6 août 1882, veuf de Frieda, née Furrer, domicile: Ph.-H.-Matthey 27.

CARNET DU JOUR

AUJOURD'HUI SAMEDI

Cinémas

PALACE: 15.00 et 20.00, «LExpress du Colonel Van Ryan»; 17.30 et 22.15, «Pique-Nique».
RITZ: 15.00 et 20.30, «L'Attaque dura Sept Jours»; 17.30, «Mère Jeanne des Anges».
EDEN: 15.00 et 20.30, «Le plus Vieux Métier du Monde».
PLAZA: 15.00 et 20.30, «Mondo Cane No 2».
SCALA: 15.00 et 20.30, «Tiens bon la Rampe, Jerry».
CORSO: 15.00 et 20.30, «Vivre libre».
REX: 20.30, «Lausbubengeschichten».

Divers

CLUB 44: 15.00, cinéma polonais et conférence Boleslaw Michalek.

Pharmacie d'office

Pharmacie Neuenschwander, Industrie 1. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

DEMAIN DIMANCHE

Cinémas

Mêmes programmes et mêmes heures que le samedi.

Pharmacie d'office

Pharmacie Neuenschwander, Industrie 1. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

LUNDI DE PENTECOTE

Cinémas

Mêmes programmes et mêmes heures que le samedi et le dimanche.

Pharmacie d'office

Pharmacie Wildhaber, av. Léopold-Robert 7. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

LES CULTES

Pentecôte, 14 mai 1967

Eglise réformée évangélique. — Paroisse du Grand-Temple: 8.45, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Jacot.
Oratoire: 8.30, culte, M. Jacot.
Paroisse Farel (temple Indépendant): 8.30, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Luginbuhl.
Hôpital: 9.45, culte, M. Rosat.
Paroisse de l'Abeille: 8.30, culte des familles; 9.45, culte, M. Wagner.
Paroisse des Forges: 8.30 et 9.45, culte, M. Soguel.
Paroisse de Saint-Jean (salle de Beau-Site): 8.30, culte, M. Secretan; 9.45, culte, M. Secretan, inauguration du catéchisme, Chœur mixte.
Paroisse des Eplatures: 8.30, culte de jeunesse; 9.30, culte, M. Béguin, Chœur mixte. (Samedi 13, 20.15, à la cure: «L'Afrique du Sud et les problèmes raciaux), par M. Maurice Béguin, missionnaire à Johannesbourg.
Paroisse des Planchettes: 9.45, culte des familles, M. Béguin, Chœur mixte.
Les Bulles: 20.15, culte, M. Béguin.
Paroisse de La Sagne: 8.50, culte de jeunesse; 9.45, culte, M. Huttenlocher, Chœur mixte.
Les Ponts-de-Martel: 9.45, culte au temple, Chœur mixte.
Eglise catholique romaine. — Sacré-Cœur: 7.30, messe; 8.45, messe en italien; 9.45, messe chantée; 11.15, messe des enfants; 19.00, messe en espagnol; 20.00, complies; 20.30, messe.
Hôpital: 9.00, messe.
Stella Maris (Combe-Grieurin 41): 8.30, messe; 17.30, exposition du saint sacrement; 18.00, salut.
Les Ponts-de-Martel: 10.00, messe.
Notre-Dame de la Paix: 7.30, messe; 8.30, messe des enfants; 9.45, messe chantée; 11.00, messe; 16.30, messe en italien; 18.00, messe; 20.00, complies.
Eglise catholique chrétienne. — Eglise Saint-Pierre (Chapelle 7): 7.30, messe de communion; 9.45, messe solennelle; 11.00, baptêmes.
Armée du Salut. — 9.00, réunion de prière; 9.30, réunion de sanctification; 19.15, réunion à la place de la Gare; 20.15, réunion de salut et d'évangélisation.
Témoins de Jéhovah (rue du Locle 21). — 18.45 étude biblique.
Première Eglise du Christ scientiste (rue du Parc 9 bis). — 9.45, culte public.

Neuchâtel: 65e assemblée de l'Office neuchâtelois du tourisme

Elle se tint dans la salle du Conseil général. En y accédant par la salle des pas perdus, les délégués purent contempler l'exposition de peintures faites l'an passé par des élèves d'écoles artistiques étrangères hébergés pendant une semaine à la cabane Perrenoud. Ces jeunes artistes se sont efforcés d'exprimer par le pinceau les impressions qu'ils ressentaient.

L'assemblée fut présidée par M. P. Soguel. Il salua la présence de MM. Luginbuhl, président du Grand Conseil, C. Grosjean, conseiller d'Etat et J.-P. Porchat, chancelier. L'ordre du jour fut rapidement enlevé, les rapports admis sans discussion par M. Soguel. Il constate que l'ONT a fait au cours de l'année son travail habituel. 50 000 fr. ont été consacrés à l'impression et à la diffusion d'imprimés et de photographies, 6000 fr. à la préparation d'un nouveau film. Les nuitées dans les hôtels ont malheureusement baissé dans le canton comme dans l'ensemble de la Suisse. Les ressources diminuées de ce fait ont été compensées en partie par la taxe naturellement imposée sur les campings et qui a produit 1800 fr. de plus que prévu. Huit de ces stations de camping se trouvent sur les rives du lac, une seule parmi les sapins des environs de La Chaux-de-Fonds.

Au comité, M. Schweizer démissionnaire est remplacé par M. Humbert, nouveau président des hôteliers et restaurateurs. M. F. Kramer est encore adjoint au comité.

Les comptes de l'année bouclent par un léger boni et le budget de 1967 prévoit 100 000 fr. de dépenses.

L'assemblée administrative est close et les assistants écoutent un remarquable exposé de M. Sermod, membre de la Chambre suisse de commerce en France, sur le sujet: « Neuchâtel et les axes routiers ». L'orateur pense qu'un grand effort doit être fait pour que le canton ne voie pas la circulation détournée de lui au profit d'autres régions.

Les délégués passent ensuite au Cinéma Palace, où M. le pasteur Deluz présente le film intéressant qu'il a tourné sur le Cameroun. *D. L.*

Chronique jurassienne

DELÉMONT. — Affaire de mœurs. — Le Tribunal correctionnel du district de Delémont a condamné, vendredi, un agriculteur de Glovelier, âgé de 62 ans, à onze mois de prison, avec sursis pendant trois ans, et à une indemnité de 800 fr. à la partie plaignante, pour attentat à la pudeur des enfants commis sur une adolescente confiée à ses soins depuis près de cinq ans.

Vu la gravité du cas, le procureur du Jura avait tenu à assister à l'audience et il avait requis une peine ferme de quinze mois de réclusion. Il faut ajouter que le prévenu avait toujours contesté les faits.

Chronique locloise

LES CULTES

Pentecôte, dimanche 14 mai 1967

Eglise réformée évangélique. — Temple: 7.45, culte; 9.45, culte, M. M. Velan; 20.00, culte.
Chapelle des Jeanneret: 9.15, culte.
Les Brenets: 9.45, culte.
La Chaux-du-Milieu: 10.00, culte.
La Brévine: 10.00, culte.
Deutschsprachige Kirchgemeinde (Envers 34): 9.45 Gottesdienst.
Eglise catholique romaine. — 6.30, 7.30, 8.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 11.00, messe en italien ; 20.00, messe.
Les Brenets: 7.30 et 20.00, messe; 9.45, grand-messe
Le Cerneux-Péquignot: 7.00, messe; 9.30, messe chantée; 20.00, complies.
Eglise catholique chrétienne. — Le Locle, Chapelle Saint-Jean (Lion-d'Or 8). 8.30, messe solennelle.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 14.30 et 20.30, «Casse-tout»; 17.00, en italien, «L'Ultimo Treno de Gun Hill».
CINÉMA CASINO: 20.00, «La plus Belle Histoire jamais contée».
Samedi, 17.00, en espagnol, «5 Pistolas de Texas». Dimanche, 17.00, en italien, «Jim il Primo».
CENTREXPO: 19 à 22 h., exposition C. Jelenkiewicz.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: gravures polonaises, art graphique, illustration de livres, affiches de spectacles.
PHARMACIE D'OFFICE : Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 11 renseigne.)

Une initiative qu'il faut signer!

Comme on le sait, une nouvelle initiative fédérale vient d'être lancée par différents milieux sportifs et par les pêcheurs. Elle est destinée à la protection des eaux contre la pollution. Nous en rappelons le texte :

Les citoyens soussignés ayant le droit de vote demandent, par voie d'initiative populaire selon l'article 121 de la Constitution fédérale, que :

1. L'article 24 quater de la Constitution fédérale qui, dans sa teneur actuelle, est conçu en ces termes :

« La Confédération a le droit de légiférer pour protéger les eaux superficielles et souterraines contre la pollution. L'exécution des dispositions prises est réservée aux cantons, sous la surveillance de la Confédération », soit abrogé et remplacé par le nouvel article 24 quater suivant :

« La Confédération légifère en vue de la protection efficace et durable des eaux superficielles et souterraines, du point de vue de la qualité et de la quantité, contre toute influence préjudiciable. Elle prend notamment toutes mesures utiles pour interdire ou limiter la fabrication, l'importation et l'usage de produits dangereux pour la pureté des eaux. Les cantons sont chargés de l'exécution des dispositions prises par la Confédération, sous sa surveillance et sous réserve du contrôle fédéral de l'importation en Suisse de produits nocifs pour la pureté des eaux. En cas d'inaction des cantons, la Confédération prend toutes mesures utiles à leur place et à leurs frais. La Confédération facilite l'exécution des mesures visant la protection des eaux de la manière suivante :

» a) elle accorde des prêts à longue échéance et à faible intérêt pour la pose de canaux collecteurs et la construction des installations servant à la protection des eaux, notamment à l'épuration des eaux usées et à l'élimination des déchets, l'intérêt de ces prêts ne pouvant en aucun cas dépasser le taux de 3 1/2 % l'an ;

» b) elle accorde dans le même but une subvention égale au 60 % de la dépense totale ; le taux de la subvention peut être réduit pour les cantons et les communes à capacité financière moyenne ou forte, mais ne peut être inférieur au 20 % ;

» c) elle encourage par ses propres travaux et en soutenant l'activité de tiers les recherches et les essais effectués dans le domaine de la protection des eaux, ainsi que l'étude méthodique des eaux superficielles et souterraines. »

2. Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale soient complétées par un article 9 de la teneur suivante :

« Un délai de dix ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente disposition est accordé aux cantons pour prendre, dans le cadre de la législation fédérale et sous la surveillance de la Confédération, les mesures nécessaires en vue d'assurer la protection efficace de l'ensemble de leurs eaux superficielles et souterraines contre la pollution et autres altérations. Les subventions fédérales sont réduites de 5 % du montant calculé conformément à l'article 24 quater nouveau pour chaque année complète qui s'est écoulée entre la fin de la cinquième année à compter de l'entrée en vigueur de cette disposition et la date de l'entrée en service d'une installation déterminée servant à la protection des eaux. Le présent article est applicable par analogie aux installations construites pour satisfaire de nouveaux besoins. Les prescriptions édictées en vertu de l'article 24 quater nouveau s'appliquent aux installations servant à la protection des eaux qui ont été mises en service depuis le 1er janvier 1957. »

Si l'Assemblée fédérale adopte des dispositions constitutionnelles ou légales correspondant aux vœux exprimés dans la présente initiative, les soussignés autorisent les personnes suivantes, agissant selon les prescriptions du droit fédéral, à retirer cette initiative au profit des nouvelles dispositions :

M. W. Castagno, président de la Société suisse de pêche et de pisciculture, Vacallo (TI) ; M. W. Fahrni, typographe, président de la SVPR, Lausanne ; M. A.-A. Quartier, president du Comité d'action, Neuchâtel ; M. C. Straub, président de la Société suisse des pêcheurs sportifs, Zurich ; M. M. Uske, membre du Comité central de la Société suisse de pêche et de pisciculture, Neuchâtel.

★

Tous les partis politiques du canton de Neuchâtel soutiennent cette initiative, qui a le mérite de préconiser une plus juste répartition des frais résultant de l'épuration des eaux entre la Confédération, les cantons et les communes. On peut prendre ou demander des listes d'initiative chez Pierre Gacon, Agassiz 7, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 3 12 29, membre de la Commission de propagande du Parti socialiste chaux-de-fonnier.

LE CINÉMA À LAUSANNE

MINI-PANORAMA

ABC : La Charge des Tuniques rouges, avec Allan Scott, Frank Latimore. « ... un manque de conviction déprimant. »

ATHÉNÉE : Détournement de Mineures, avec Frank Villard, Maria Vincent. « Pour détourner les honnêtes gens du cinéma. »

ATLANTIC : Bang-Bang, avec Sheila et Brett Halsey. « Le premier film d'une idole des jeunes. »

BEL-AIR : Je te tuerai, avec Mickey Hargitay. « Le mari de Jane Mansfield gagne le pain du ménage. »

BELLEVAUX : Espions à l'affût, avec Jean Vinci, Anna Gael.

BOURG : Les Chevaux de Fer, de Serge Parajanov. « Hors du temps, hors du monde, l'histoire d'un amour marqué du signe indien de la fatalité filmée avec virtuosité par un jeune cinéaste russe. »

CAPITOLE: Qu'as-tu fait à la Guerre, Papa ? Voir critique ci-contre.

CINÉAC : Laurel et Hardy.

COLISÉE : Le Vieil Homme et l'Enfant. Voir critique ci-contre.

ELDORADO: La Canonnière du Yang-Tse, de Robert Wise, avec Steve Mc Queen. «Par le réalisateur de «West » Side Story » et de la « Mélodie du » Bonheur » — deux films à « Os- » cars » — l'odyssée d'une canonnière et de son équipage américain dans les eaux de Chine, sur grand écran et avec son stéréophonique. De très belles scènes et un rôle en or pour McQueen. »

LIDO : Le Vieil Homme et l'Enfant. Voir critique ci-contre.

MÉTROPOLE : La Bible. Voir critique ci-contre.

MODERNE : La Colline des Hommes perdus, avec Sean Connery. « Un Sydney Lumet de bonne facture. »

MONTCHOISI : Liebe will gelernt sein.

PALACE : A l'Est d'Eden, d'Elia Kazan, d'après Steinbeck avec James Dean et Julie Harris. « Lorsque Caïn eut tué Abel, il s'exila dans un pays situé à l'est d'Eden. Pour les admirateurs de James Dean et pour tous ceux qui aiment le cinéma. »

REX : La Nuit des Généraux, avec Peter O'Toole, Omar Sharif, Tom Courtenay, Philippe Noiret. « L'histoire de trois crimes maniaques vue par Anatole Litvak. Un film au rythme lent, un scénario « dispensé », mais l'extraordinaire présence d'O'Toole. »

RICHEMONT : Deux Marines et un Général. Version italienne sous-titrée.

ROMANDIE : Le Docteur Jivago, 21e semaine.

CITY-PULLY : Les Yeux bandés, avec Rock Hudson et Claudia Cardinale.

CORSO-RENENS : Les Tribulations d'un Chinois en Chine, avec Belmondo et Ursula Andress.

LUMEN-RENENS : Jerry Souffre-Douleur, avec Jerry Lewis.

Renato Hofer.

Le Vieil Homme et l'Enfant

Il était une fois un petit garçon que ses parents envoyaient à la campagne, chez un couple de vieilles personnes. Il ne se passait de jour sans que le vieux vitupère contre les Anglais, les francs-maçons et les Juifs. Il ne se doutait évidemment pas que le petit qu'il hébergeait et pour lequel il se prenait d'une affection de plus en plus grandissante, était de parents juifs. « J'avais huit ans, et j'étais déjà Juif », dans la France occupée, pire qu'une faute, c'était une infirmité. L'histoire se résume à l'affection réciproque des deux personnages principaux du film. D'une part un petit garçon qui découvre le monde plein de contradictions des adultes, d'autre part un vieil homme qui ne sait plus trop bien où il en est avec ses rancœurs et qui a de la générosité à revendre. Il est facile de réaliser un film « racoleur » en utilisant la spontanéité d'un gosse ou les grimaces d'un vieux singe. Dans l'industrie du cinéma les complaisances sont si tententes. Il n'en est rien du film de Claude Berri qui a su trouver le tact, la finesse et la délicatesse qui font que « le Vieil Homme et l'Enfant » est un chef-d'œuvre qui passe actuellement dans deux salles de notre ville et qu'il serait dommage de manquer. (Lido et Colisée.)

Qu'as-tu fait à la Guerre, Papa?

avec James Coburn, Dick Schawn, Sergis Fantoni, Giovanna Ralli.

1944. Les troupes américaines débarquent en Sicile. Une compagnie a pour mission de prendre d'assaut la petite ville de Laverno, tenue par les Italiens ; elle est placée sous le commandement d'un capitaine respectueux de la tradition militaire et des principes de la théorie. Le lieutenant lui, est un joyeux luron à l'image de la troupe qui ne pense qu'à rentrer chez elle puisque la guerre va se terminer.

A la suite d'une attaque menée de main de maître, les Américains envahissent la ville, rues par rues, places après places. La résistance est faible... Et pour cause ; les Italiens se trouvent tous à un match de football ! Ils sont décidés à se rendre, mais seulement si les Américains autorisent le déroulement d'une fête monstre qui doit réunir tout le village.

La fête a lieu. Le vin est doux. Les femmes sont belles. Soldats et gradés des deux camps fraternisent, se soulent, échangent leurs uniformes. La pagaille est complète lorsque le lendemain matin un colonel des renseignements américains vient inspecter le lieu des combats...

Nous ne révélerons ni la suite ni la fin d'un film où les situations cocasses se succèdent sans discontinuer. Pour illustrer cette petite guerre, toutes les formes de comique défilent, comique de gestes, de mots, de situations. Pour une fois, les rafales ne sont pas de plomb sur l'écran, mais de rires dans la salle. Très bonne interprétation de James Coburn, le « Mercenaire » dans le rôle du lieutenant et de Dick Shawn, comédien méconnu, dans celui du capitaine. (CAPITOLE)

LA BIBLE

Plus de limites, dans le petit paradis argenté et enchanteur du cinéma à l'audace des réalisateurs. Et puis l'audace... paie. Comme il est toujours difficile de trouver un bon scénario on a pris celui-ci dans le livre le plus lu et le plus populaire et aux droits d'auteur non prohibitifs : la Bible. Cecil B. De Mille étant mort, lui qui était le grand spécialiste de ce genre d'entreprise, on a demandé à un grand réalisateur de westerns, John Huston, d'assurer la mise en scène.

Et hop ! Voici l'arche de Noé ! Et se construit la Tour de Babel. Auparavant, Adam et Eve se sont aimés, et ont péché. Voilà Caïn, premier fratricide de l'histoire. La victime, Abel. Défilé de ces illustres personnages de l'Ancien Testament qui ont nom Noé, Nemrod, Abraham, Loth.

Une gigantesque mise en scène, des moyens prodigieux. Il n'y avait que les Américains pour faire un tel film, pour oser le faire. Et malgré quelques outrances, la « Bible » est une réussite car on sait aussi avoir du talent à Hollywood. (MÉTROPOLE)

LAUSANNE : Plages municipales. — La Municipalité a fixé comme suit l'ouverture des plages municipales : **Bellerive-Plage :** du mercredi 17 mai, à 12 heures, au dimanche 10 septembre 1967, avec prolongation d'unue semaine en cas de temps favorable ; **Piscines de Bellevaux et de Montétan :** du mercredi 17 mai au samedi 30 septembre 1967, avec prolongation d'une semaine en cas de temps favorable ; **Bains publics du lac :** du mercredi 17 mai au samedi 30 septembre 1967.

Bienvenue aux jeunes socialistes vaudois

Pour notre ville, saluer ses visiteurs c'est avant tout se présenter. C'est évoquer la bourgade helvète puis romaine incendiée par les Barbares et réduite à l'état de hameau de pêcheurs. C'est rappeler la fondation de la « ville neuve » et de son château par Pierre de Savoie, en 1260. C'est aussi mentionner la fin de la période savoyarde à laquelle succède la longue occupation bernoise et ses 47 baillis. C'est rappeler encore la « belle époque » où furent construits l'Hôtel de Ville (1769) et le temple National (1757), ainsi que quelques autres belles demeures. C'est raviver enfin le souvenir des hommes éminents qui, comme J.-J. Rousseau et Henri Pestalozzi, ce socialiste avant la lettre, honorèrent notre cité.

A l'inverse d'un chroniqueur qui se demandait pour quelles raisons Yverdon, qui comptera bientôt 20 000 habitants, a connu un accroissement aussi rapide, nous pensons que des autorités plus dynamiques que celles qui présidèrent aux destinées de notre ville, à la fin du XIXe et au commencement du XXe siècle, auraient valu un essor normal à une ville qui — voir l'exemple de Bienne en particulier — devrait compter aujourd'hui 30 000 à 40 000 habitants.

S'interroger sur ce point, c'est faire le procès des partis libéral et radical qui successivement, puis ensemble, s'installèrent à l'Hôtel de Ville durant cette période. Il suffit d'évoquer les édifices publics construits à Yverdon autour de 1900 (collège Secondaire et Casino en particulier) et de considérer le développement incohérent de la ville avant 1946 pour se rendre compte du manque d'efficience d'autorités soumises aux influences affairistes.

Il faut attendre le tremblement de terre politique de la fin de 1945 (renversement de la majorité radicale-libérale passée aux partis de gauche, socialistes et POP) pour voir l'immobilisme bourgeois, aggravé par les difficultés de la période de guerre, faire place à un effort réel pour le développement de notre ville.

L'exécutif à majorité socialiste-POP, comme le Conseil communal a alors à sa tête notre inoubliable camarade Léon Jaquier, syndic d'Yverdon de 1946 à 1953. C'est le début d'une impressionnante série de réalisations importantes que la majorité bourgeoise s'est bien gardée de remettre en question.

Citons parmi les plus importantes : l'aménagement de quartiers basé sur un plan de zones soigneusement établi ; le subventionnement intensif de la construction de logements à loyer modéré ; la création d'une colonie de vacances pour les écoliers ; la mise sur pied d'un statut du personnel communal, inconnu jusqu'ici ; la création d'une société de transports publics ; la construction du collège de Fontenay ; la construction de quatre blocs locatifs à l'usage des économiquement très faibles ; l'épuration des eaux de nos nombreux canaux ; le rachat du réseau local de distribution d'énergie électrique et la création du Service communal de l'électricité, etc.

Flanqué qu'un groupe féminin très actif et d'une jeunesse socialiste qui ne le lui cède en rien, le Parti socialiste yverdonnois va son chemin avec confiance. Au sein de la minorité de gauche qui talonne de très près la majorité bourgeoise, il participe activement à la gestion communale. Il le fait en veillant jalousement aux intérêts de la population travailleuse et à ceux, généraux, d'une ville qui souffre notamment d'un sérieux retard dans son développement industriel.

La grande famille des socialistes yverdonnois souhaite une très cordiale bienvenue aux jeunes socialistes vaudois et à leurs invités. Elle se réjouit de fraterniser, une belle journée durant, avec une jeunesse qui est une raison de croire en l'avenir d'une humanité délivrée enfin de l'oppression, de la guerre et des misères qui en découlent.

Parti socialiste yverdonnois.

Le programme de l'assemblée générale

Cette manifestation comportera quatre parties : 1. Assemblée ; 2. Conférence : « Détente Est-Ouest » par Fr. Nordmann, vice-président romand de l'UJSS ; 3. Souper : potage et assiette garnie ; 4. Bal et soirée de variétés avec le chansonnier M. Schweizer.

ORDRE DU JOUR

1. Introduction et bienvenue; 2. Rapport d'activité 1966-1967. 3. Rapport des responsables locaux ; 4. Rapport de la caissière ; 5. Rapport des vérificateurs des comptes ; 6. Décharge ; 7. Détermination des cotisations; 8. Elections : bureau du Comité cantonal, délégués au CD du PSV, délégués au CC du PSV, vérificateurs des comptes ; 9. Rapport de la commission pour l'intégration européenne ; Divers.

PROPOSITION DU COMITÉ CANTONAL CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMITÉ 1967-1968

Président : P. Aguet ; 1er vice-président : Ch. Jordan ; 2e vice-président: J.-Cl. Steiner ; presse et information : J.-J. Tissot ou D. Schmutz ; relations extérieures : Eva Gloor ; secrétaire : E. Voruz ; caissier : J.-J. Marchon ; administrateur du J. S. (Ce poste n'est pas prévu dans l'art. 7 de notre règlement. Nous le proposons afin de décharger le caissier et pour développer encore la diffusion de notre journal dans le canton.): Rose-Marie Meier. **Responsables locaux** ne sont pas élus par notre assemblée (art. 5) : Lausanne : B. Buhler ; Yverdon : C. Marendaz ; Vevey : A. Morerod ; Orbe : E. Badertscher ; La Vallée : P. Monnier ; Saint-Prex : G. Besson.

PROPOSITION DU C. C. POUR NOS DÉLÉGUÉS EN 1967-1968 :

C. D. du PSV : P. Aguet, Ch. Jordan, J.-J. Marchon.

C. C. du PSV : Eva Gloor, E. Voruz, B. Buhler, J.-Cl. Steiner, E. Badertscher.

Vérificateurs : F. Röthlisberger et A. Groux.

Action romande en faveur des handicapés physiques

Le problème des handicapés physiques graves, qui ne possèdent pas la possibilité de vivre dans leur famille, est particulièrement douloureux.

Pour un grand nombre d'entre eux l'hôpital ou l'asile demeure la seule perspective alors qu'ils souhaitent de tout leur cœur s'intégrer, dans la mesure de leurs forces, dans une vie dynamique et valable.

La création de foyers-ateliers pilotes à Vevey, à Fribourg et à Gwatt, a permis de prouver que les handicapés physiques même sérieusement atteints peuvent espérer une intégration professionnelle valable.

En Suisse romande, ce sont près de 500 handicapés qui bénéficieraient d'installations de ce genre si la possibilité leur en était donnée. Dans le but de créer un foyer-atelier dans chaque canton romand et une maison de retraite pour paralysés âgés différentes associations dont le Centre social protestant, de Genève, l'Association suisse des paralysés, l'Association jurassienne d'enfants déficients mentaux et physiques, la Fédération des malades catholiques de Fribourg et l'Association des brancardiers valaisans ont réuni leurs efforts afin de lancer une vaste campagne de propagande à laquelle participe la Radio et la Télévision romandes.

Les handicapés ne tendent pas des mains vides. Bon nombre d'entre eux offrent une partie de leur salaire pour former un capital destiné à la création de ces foyers. Il nous appartient de les aider dans la mesure de nos possibilités.

Il ne faut plus que les quatre murs d'une chambre d'hôpital ou d'asile soient les seules perspectives des handicapés physiques mais que, dans la mesure de leurs possibilités, ils puissent travailler et vivre comme chacun d'entre nous. C'est là leur désir le plus cher. Nous devons les aider à le réaliser.

DOMINIQUE VELAND.

VEVEY: Dépassement de crédit

En novembre 1966, la Municipalité avait présenté au Conseil communal un préavis pour l'élargissement du chemin de Pomey, sur une longeur de 85 m. et lui avait demandé d'engager une dépense de 80 000 fr., dont 60 000 francs étaient destinés aux travaux de génie civil et 20 000 fr. au paiement d'indemnité. Ce crédit, accordé par le conseil le 16 décembre 1966, est amortissable par 40 000 fr. en 1967 et 40 000 fr. en 1968. Depuis, le projet de cet ouvrage a été mis au net et il est apparu qu'un dépassement du montant budgété était inévitable — déclare la Municipalité — en raison de la configuration géologique des lieux, au vu des soumissions et en raison des conventions passées avec les propriétaires touchés par les travaux. Ces diverses sujétions impliquent une dépense supplémentaire d'environ 45 000 francs que la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver.

A l'inauguration du Centre d'études pédagogiques primaires

Importante déclaration d'A. Chavanne

Ce centre a été conçu à une époque où l'on diplômait chaque année une quarantaine d'instituteurs et d'institutrices ; il devait donc abriter pour les trois années de formation quelque 120 candidats. Mais ce nombre limité de brevetés conduisait rapidement l'école genevoise à la catastrophe. En effet, et pour longtemps encore, nous avons besoin chaque année de plus de 150 nouveaux enseignants, afin d'ouvrir les classes nouvelles exigées par l'augmentation démographique (une soixantaine par an) et surtout afin de remplacer les enseignants et les enseignantes qui nous quittent. Il est extrêmement difficile de recruter des suppléants qualifiés en grand nombre, et il est aussi impossible généralement de les aider à assumer correctement leur tâche, puisque la majorité d'entre eux ne restent pas plus de deux ans au service de nos enfants. Et ceci explique le phénomène si redouté des parents qu'on ne peut éviter : les trop nombreux changements d'enseignants en cours d'année, alors que les élèves se sont déjà habitués à tel maître ou à telle maîtresse.

Devant cet état de fait si regrettable, nous avons tenté l'impossible pour augmenter le nombre des diplômés, et nous avons réussi.

Devions-nous, comme tous les cantons comparables au nôtre, et qui d'ailleurs souffrent d'une pénurie moins grave que nous, ouvrir une seconde voie pour la formation des instituteurs, formation qui n'impliquerait pas la possession de la maturité ? Malgré la pression exercée par certains milieux, nous nous sommes opposé à la création de ces cours accélérés, dont l'effet est limité et qui ne peuvent que dévaloriser la profession.

Par contre, la suppression de l'examen d'entrée aux études pédagogiqués a eu un effet quasi miraculeux en nous permettant de doubler — et au-delà — le nombre des brevets délivrés chaque année.

Par tous les moyens, nous nous efforçons d'augmenter encore le recrutement normal.

Les cours commerciaux du soir assurant la préparation d'un examen de culture générale permettant l'entrée aux études pédagogiques, nous les encourageons vivement et suivons de très près les progrès des élèves.

Le Conseil d'Etat examinera avec grande bienveillance les demandes de dérogation pour les candidats étrangers ou ayant dépassé la limite d'âge de 40 ans désireux de suivre les études pédagogiques.

Enfin, les porteurs de maturité qui reviennent à l'enseignement après un certain nombre d'années consacrées à la vie professionnelle ou à la vie familiale seront engagés à entreprendre les études pédagogiques et recevront alors une aide maximum.

Malgré tous ces efforts, nous n'entrevoyons pas la fin de la très grave pénurie dont nous souffrons avant les années 1980. En effet, ce n'est qu'à partir de 1976 que nous commencerons à recruter des candidats dans les classes d'âges plus nombreuses. D'ici là, chaque rentrée scolaire nous causera bien des difficultés : celle de 1971, par exemple, accueillera 30 % de plus d'élèves que celle de cette année : il faudra donc créer quelque 300 classes nouvelles. C'est dire que dans un avenir proche ce Centre pédagogique deviendra trop exigu. Mais il aura certainement rendu un énorme service en facilitant la formation des candidats à l'enseignement primaire, en les groupant et en rendant plus attrayante leur profession.

Notre campagne d'échange:

Une nouvelle cuisinière à gaz moderne avec une remise de 50.- à 130.- francs + une prime de 50.- à tout nouvel abonné au gaz de cuisson

cuisson rapide-fine cuisine-bien-être moderne

Henri Cavé - Au Centre - Le Cordon Bleu SA - Diemand SA - Innovation SA
L. Pamblanc et Cie SA - Perret frères - La Placette - Sabag SA - Schmidt
Saint Laurent SA - Troesch et Cie SA - Magasin des Services Industriels

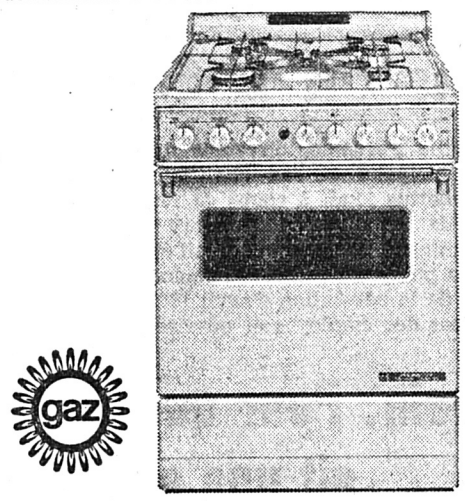

LE SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE GENÈVE

cherche

TECHNICICIEN ÉLECTRICIEN

de nationalité suisse;
âgé de moins de 40 ans;
titulaire d'un diplôme de technicien électricien.

Il propose:

emploi stable avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

LE SERVICE DES EAUX DE GENÈVE

cherche

MÉCANICIEN ÉLECTRICIEN

de nationalité suisse;
âgé de moins de 40 ans;
titulaire du certificat fédéral de capacité ou d'un titre attestant une bonne formation professionnelle.

Il propose:

emploi stable avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

pour leur service de la comptabilité
cherchent

EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE BUREAU

de nationalité suisse;
âgé(e)s de moins de 40 ans;
titulaires du certificat fédéral de capacité ou d'un titre attestant une bonne formation professionnelle.

Ils proposent:

emploi stable avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

Réponse à une question de M. E. S. de «La Suisse»

M. E. Schneiter, qui rédige la page des « Informations économiques » de la « Suisse » me pose une question à la suite de mon commentaire sur l'étude relative au problème des travailleurs étrangers qu'il avait publiée dans l'organe patronal « L'Ordre professionnel ».

Tout d'abord je voudrais relever que la « confession d'un négrier » n'est guère authentique, puisque, M. E. S. étant (comme moi) un salarié, il ne saurait être un « négrier » mais tout au plus en exposer les conceptions.

Ensuite, pour répondre à la question précise qui m'est posée, il me plaît de dire que si effectivement je porte une grande amitié au professeur socialiste (ancien conseiller fédéral) Max Weber parce que j'ai une très haute estime pour son savoir et sa probité en toutes choses, je n'hésiterais pas à exprimer mon désaccord avec lui sur une conception qui me paraîtrait contestable.

Or, dans le débat en cause ici, il n'y a pas de contradiction entre le point de vue dont fait mention M. E. S. exprimé par Max Weber et le mien.

Ma réponse est donc claire parce que Max Weber mérite simplement le qualificatif d'homme prévoyant lorsqu'il soutient qu'une réduction de 10 à 12 % des travailleurs étrangers devrait assurer le maintien du plein emploi et éviter le chômage aux ouvriers suisses comme aux ouvriers étrangers stabilisés.

En cela, nous touchons le véritable problème social de notre pays en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère et la surpopulation.

Je me permets de rappeler que ce sont les exigences inconsidérées d'un patronat ne voyant que les profits immédiats qui ont créé une situation qui justifie encore maintenant les mesures fédérales antisurchauffe.

Le dilemme est déjà posé : ou notre pays limite l'importation des travailleurs étrangers, ou il faut courir les risques d'un chômage qui a déjà atteint la France, l'Allemagne, l'Italie, pour ne parler que des pays qui nous entourent.

En ce qui concerne la réduction des travailleurs étrangers, il ne s'agit nullement de chasser les ouvriers et leurs familles auxquels il a été accordé un permis de séjour régulier. Il faut simplement ne pas remplacer ceux qui partent volontairement.

Or, aujourd'hui encore, malgré les dispositions prises pour refréner la surchauffe, des employeurs font appel à des ouvriers étrangers nouveaux qui ne pourront pas obtenir leur stabilisation avant longtemps.

Ce contre quoi je m'élève avec énergie et ceci conformément aux directives générales de nos syndicats, c'est la conception émise par M. E. S., selon laquelle : « Le pays d'accueil renverrait dans leur pays natal les ouvriers étrangers, qui auraient travaillé pendant quelques années (le temps paraît-il d'amasser un petit magot ? !)». Ceux-ci seraient alors remplacés par un nouveau contingent de chômeurs qui viendraient « se refaire » pour quelques années en Suisse.

Cette stratégie sociale devrait selon M. E. S. constituer une sorte d'aide technique aux pays qui se développent (Italie, Espagne).

Cette conception patronale me paraît inadmissible et je répète ce que j'ai écrit, à savoir que « si l'on suivait M. E. S., nous retournerions gaillardement au temps des négriers ».

A mon tour, je pose alors les questions suivantes à M. E. Schneiter : En tant que père de famille, avez-vous pensé aux conséquences d'un tel déracinement des familles qui après avoir passé quelques années chez nous, devraient retourner dans leur pays d'origine ?

En tant que porte-parole des milieux industriels, n'avez-vous pas constaté qu'au cours des années de surchauffe économique, une baisse considérable de la productivité et de la qualité, est cause d'un renchérissement général (j'en parle en connaissance de cause, particulièrement pour les métiers de la construction) ?

En tant que citoyen éclairé, n'avez-vous pas été alarmé par le mécontentement (qui à mon avis n'était pas tellement de la xénophobie) résultant d'une surpopulation créée artificiellement puisque notre pays a su maîtriser ses problèmes de démographie naturelle ?

Quant aux travaux que prétendument « les Suisses et les ouvriers étrangers ne veulent plus faire », ils trouveront les bras nécessaires lorsque ces métiers de vie seront convenablement honorés par des conditions de travail équivalentes à celles attribuées à des activités moins indispensables.

Nous rappelons que les revendications des syndicats ne sont pas seulement salariales, mais qu'elles portent de plus en plus sur la stabilité de l'emploi et surtout sur la sécurité sociale.

Lucien Tronchet.

GENÈVE ET ENVIRONS : Itinéraires. — Le Département de justice et police communique : Les nouvelles voies latérales de la route des Jeunes et de la route de l'Aire, destinées à la desserte des zones industrielles Praille—Acacias, seront prochainement ouvertes au trafic. Ces artères mettront alors à la disposition des usagers les itinéraires suivants :

a) Pont de Saint-Georges (Jonction) —Bachet-de-Pesay par les voies latérales ouest de la route de l'Aire et de la route des Jeunes.

b) Bachet-de-Pesay—Pont de Saint-Georges (Jonction) par les voies latérales est de la route des Jeunes et de la route de l'Aire.

c) Plainpalais—Bachet-de-Pesay (direction Annecy) par la route des Acacias — le carrefour route des Acacias-route des Jeunes-route du Grand-Lancy-route de l'Aire — la voie latérale ouest de la route des Jeunes.

d) Bachet-de-Pesay—Plainpalais (direction centre ville) par la voie latérale est de la route des Jeunes — le carrefour route des Acacias-route des Jeunes-route du Grand-Lancy-route de l'Aire — la route des Acacias.

Quant à la voie centrale formée de la route des Jeunes (viaduc) et de celle de l'Aire, elle sera ouverte à la circulation vraisemblablement d'ici à la fin de cette année. Dès ce moment, les voies latérales susmentionnées seront essentiellement destinées au trafic local des zones industrielles Praille —Acacias.

Enfin, les signaux lumineux installés au carrefour route des Acacias—route des Jeunes—route du Grand-Lancy—route de l'Aire seront également mis en service prochainement. Ils constituent la dernière étape du complexe routier de la chaîne des Acacias.

GENÈVE : Départ, mutations et arrivée dans l'administration. — Le Conseil d'Etat a accepté, pour le 31 août 1967, avec remerciements pour les bons et loyaux services rendus, la démission de M. Paul Gilliand, directeur de l'aménagement du canton, appelé à remplacer, comme nous l'avons annoncé, le conseiller national Reverdin à la direction du « Journal de Genève ». Pour le remplacer, il a fait appel à M. Yves Maystre, jusqu'alors ingénieur cantonal, qui occupera son nouveau poste dès le 1er septembre 1967. Il a nommé, avec entrée en fonctions à la même date, M. Georges Corsat, au poste d'ingénieur cantonal. Pour remplacer ce dernier à la tête de la division entretien et exploitation à la direction du génie civil, le Conseil d'Etat a nommé, par arrêté de ce jour, M. Yves Bacchetta, ingénieur, actuellement chef du service des constructions diverses et collaborateur du Département des travaux publics depuis 23 ans.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Tension à Saint-Domingue

M. Basilio Perdomo, directeur des biens municipaux et son chauffeur, ont été abattus jeudi à coups de feu, alors qu'ils circulaient en voiture à Saint-Domingue. M. Perdomo avait été chef de la police du colonel Caamano, au cours de la révolution d'avril 1965. Le syndicat des employés et ouvriers de la municipalité s'est mis en grève à la suite de ces assassinats.

Le climat est très tendu dans la capitale dominicaine. Les piétons et les voitures sont rares dans les rues où patrouillent constamment des soldats armés. Plusieurs interruption du courant électrique ont eu lieu.

Louvain: Pour que le voyage du pape ait une signification

Dans une lettre ouverte au pape Paul VI, un groupe de professeurs et d'étudiants de l'Université catholique de Louvain s'inquiète de la décision prise par le pape de se rendre à Fatima. Cette inquiétude est motivée, non pas par la signification religieuse et pastorale de cette visite, mais à cause de la situation du Portugal.

Les signataires estiment que la visite à Fatima permet au gouvernement Salazar de cautionner sa politique de répression. Ils demandent au pape de veiller à ce que les principes énoncés en « Pacem in terris » et « Populorum progressio » soient fermement affirmés et que tout essai de détournement politique du pèlerinage soit rendu impossible. Ils souhaitent une intervention ferme de la part du pape qui puisse au moins servir à éclairer l'opinion mondiale.

Erreur judiciaire en Grande-Bretagne?

« Je suis un bon à rien, un maître chanteur et un tueur à gages », tel est l'autoportrait peu flatteur qu'a fait, non sans cynisme, l'Anglais P.-L. Alphon, 36 ans, qui, au cours d'une conférence de presse improvisée à Paris, s'est accusé hier après midi du crime de la route « A 6 » pour lequel un autre homme le chômeur J. Henratty, avait été pendu en Angleterre il y a cinq ans.

Alphon a affirmé qu'il avait tué Michael Gregson puis violé et grièvement blessé miss Storey, l'amie de celui-ci, sur les instances de la famille Gregson dont la liaison adultère faisait scandale. « On m'a mis le revolver dans la main, j'ai même reçu de l'argent pour commettre ce crime ». Et Alphon a ajouté: « il est facile de vérifier qu'à l'époque du crime j'ai déposé 5000 livres à ma banque ». Parlant du crime de miss Storey il a souligné qu'il l'avait accompli « avec une vive satisfaction » et a ajouté flegmatiquement: « Vous savez, quand on n'hésite pas à tuer, un viol est bien peu de chose ».

Etant donné le retentissement qu'avaient eu en Angleterre le crime et le jugement (Henratty avait jusqu'au bout proclamé son innocence bien que miss Storey ait déclaré l'avoir reconnu pour son agresseur), la conférence de presse d'Alphon risque de faire rebondir l'affaire.

USA: Un sénateur inquiet

Le Gouvernement américain devra bientôt faire appel aux gardes nationales des divers Etats et aux réservistes pour fournir les effectifs requis par la guerre au Vietnam, a déclaré le sénateur Jackson, membre influent de la commission sénatoriale des forces armées.

« Je ne vois simplement pas comment nous pourrons l'éviter » a ajouté le sénateur démocrate de l'Etat du Washington.

Partisan résolu de la politique gouvernementale au Vietnam, M. Jackson s'est montré toutefois inquiet de la décision, annoncée à Saigon, de placer le programme de pacification sous l'autorité immédiate du commandant en chef des forces américaines au Vietnam, le général Westmoreland.

« Ce pourrait être un puits sans fond », a fait observer le sénateur qui a ajouté : « Je suis inquiet des implications dans lesquelles nous pourrons être entraînés si nous faisons ce que devraient faire les Vietnamiens eux-mêmes. »

Chicago: Bien parlé, on attend des actes

M. Goldberg, représentant des Etats-Unis à l'ONU, a déclaré, vendredi soir, à Chicago, qu'il était en mesure d'affirmer « catégoriquement » que les hypothèses attribuant aux Etats-Unis le dessein de rechercher au Viet-nam une solution militaire par l'écrasement de l'adversaire et en lui imposant une reddition sans conditions étaient « dénuées de fondement ».

M. Goldberg, qui a précisé qu'il parlait au nom du Gouvernement américain, a affirmé que les Etats-Unis « recherchaient sans relâche une juste solution politique du conflit... mais rejetaient de la même façon le concept qui voudrait que le Nord-Vietnam ait le droit d'imposer une solution militaire au Sud ».

Après avoir souligné que « Hanoi avait laissé entendre sans le dire ouvertement » que si les bombardements étaient arrêtés définitivement et inconditionnellement, le Nord-Vietnam serait disposé à des pourparlers, M. Goldberg a précisé que, dans ce cas, « il ne serait pas déraisonnable pour les Etats-Unis, avant de s'engager dans une telle voie, de demander quelques éclaircissements ».

« Nous n'avons pas entrepris une guerre sainte contre le communisme, a-t-il poursuivi, nous ne cherchons pas à porter atteinte à la Chine continentale ni à menacer l'un quelconque de ses intérêts légitimes. Nous ne cherchons pas à établir une sphère d'influence américaine en Asie ni une présence militaire permanente des Etats-Unis au Vietnam. »

● **GUAYAQUIL (Equateur). — Deux morts, deux blessés grièvement atteints, tel est le bilan de violents incidents qui se sont produits la nuit dernière à Guayaquil entre grévistes et forces de l'ordre. Les incidents ont éclaté alors qu'un groupe important de manifestants — pour la plupart des cheminots en grève — s'est heurté à des patrouilles de l'armée.**

● **LA NOUVELLE-ORLÉANS. — Le procureur Garrison a révélé, vendredi, à La Nouvelle-Orléans, que l'agenda de Lee Harvey Oswald, l'assassin présumé du président Kennedy, contenait, en code, le numéro privé de Jack Ruby.**

● **GUATEMALA. — La police guatémaltèque a envoyé en Allemagne occidentale les empreintes digitales de l'inconnu arrêté jeudi dans le nord du pays et dont elle cherche à savoir s'il s'agit ou non de l'ancien lieutenant de Hitler, Martin Bormann. Le chef de la police judiciaire espère que l'examen des empreintes digitales lui permettra de résoudre le problème d'ici trois ou quatre jours. Il a déclaré que le détenu était âgé de 68 ans, et totalement dépourvu de documents d'identité.**

PARUTION DU JOURNAL

Nous rappelons à nos lecteurs que, comme chaque année, notre journal ne paraîtra pas le lundi de Pentecôte, ce jour étant férié dans le canton de Neuchâtel où il est imprimé. Notre prochain numéro sera donc daté du mardi 16 mai 1967.

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

Un grand pas vers l'Europe unie

C'est donc à l'écrasante majorité de 488 voix contre 62 et 80 abstentions que la Chambre des communes a approuvé la décision du gouvernement labouriste de poser la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun européen. Harold Wilson a gagné la bataille parlementaire après avoir gagné celle qui lui fut livrée au sein de son propre parti. Il n'a pas écouté non plus l'avis prudent du Gouvernement allemand qui l'invitait à attendre encore. La situation est favorable. Le Gouvernement britannique, grâce aux mesures d'austérité impopulaires qu'il a eu le courage de prendre l'an dernier, a consolidé la monnaie britannique et remboursé avant terme les prêts qu'il avait obtenu. La situation de la livre consolidée, la balance des payements favorables lui permettent de se rapprocher del'Europe. La Grande-Bretagne ne sera pas un poids pour le Marché commun. Elle lui apporte au contraire un potentiel industriel important et une large ouverture sur le monde, grâce à sa liaison divostok et au Kamtchatka !

Les yeux sont maintenant fixés sur la France. De Gaulle avait en décembre 1963 prononcé un véto retentissant contre l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il avait mis simplement la Grande-Bretagne hors de l'Europe. Depuis cette date, il a élargi les frontières de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural ! Le slogan est équivoque, il peut faire commencer l'Atlantique aux côtes françaises et rejeter l'Angleterre insulaire d'une Europe purement continentale. D'autre part, l'URSS ne s'arrête pas à l'Oural, elle englobe toute la Sibérie, jusqu'à Vladivostok et au Kamtchaka !

Le Gouvernement français a des difficultés intérieures. Il demande des pleins pouvoirs en matière économique et sociale. C'est le général de Gaulle qui maintenant doit faire face à des difficultés et prendre des mesures impopulaires avec une majorité parlementaire beaucoup moins confortable que celle de Wilson aux Communes.

Bien qu'il n'ait pas beaucoup de sympathie pour la Grande-Bretagne, de Gaulle ne peut guère renouveler son opposition et fermer la porte à la Grande-Bretagne une fois encore.

Le groupe gaulliste au Parlement des Six à Strasbourg qui compte 15 membres a voté unanimement avec tous les autres groupes en faveur de l'adhésion britannique et le Gouvernement français réuni le 10 mai, selon le communiqué lu par le ministre de l'Information Gorse, « a pris connaissance avec satisfaction du fait que la Grande-Bretagne désirait adhérer plus étroitement à l'Europe. » Il faut donc espérer que de Gaulle ne voudra pas accumuler de nouvelles difficultés à celles qu'il doit surmonter, en provoquant par un nouveau véto le mécontentement de ses partenaires au Marché commun et l'hostilité de l'opposition à l'intérieur du pays.

Avec la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande poseront aussi leur candidature, la Norvège un peu plus tard.

Certes les pourparlers seront laborieux sur des questions épineuses comme celles de l'agriculture britannique et des relations avec le Commonwealth. Elles dureront des mois et, si la France passait à une tactique de sabotage, peut-être des années, bien que Wilson désire faire vite et obtenir son adhésion formelle encore à la fin de cette année.

La Grande-Bretagne et le Danemark sont membres de l'AELE ; l'Autriche qui mène depuis plusieurs années des pourparlers à Bruxelles pour son association au Marché commun aussi.

Que feront alors la Suède et la Suisse, pays neutres. Le Marché commun n'admet pas la neutralité et l'URSS a avisé l'Autriche que la simple association au Marché commun serait considérée par elle comme un certain abandon de la neutralité. Le Traité de Rome vise à une intégration politique de l'Europe et pas seulement à une intégration économique. L'Europe est loin encore d'avoir une sécurité telle que l'intégration politique de l'Europe occidentale puisse se faire sans danger.

Mais la Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe dont le but, au départ, était de grouper l'Europe occidentale contre l'Europe orientale. Les neutres Suède, Autriche, y ont été admis. Ils hésitent devant le Marché commun bien que les Français et les Anglais ne désirent pas créer des organes supranationaux et sont plutôt d'accord avec « l'Europe des patries » du général de Gaulle.

Une adhésion de la Suisse serait extrêmement difficile parce que les mesures prises par le Conseil fédéral contre la main-d'œuvre étrangère et en faveur de notre agriculture vont à l'encontre d'une adhésion. La Suisse s'isolera-t-elle à l'égard de l'Europe comme elle le fait envers les Nations Unies ? sous prétexte de neutralité ?

Elle ne peut s'isoler du monde d'aujourd'hui et de demain. Elle devrait être présente et active partout pour aider à résoudre les conflits, à consolider la paix et pour faire avancer la cause du désarmement. Car le jour où la paix serait assurée en Europe, la neutralité n'aurait plus de raison d'être, pas plus que notre armée du reste.

JULES HUMBERT-DROZ.

Cela s'est passé dans notre pays

BALLAIGUES: Les paysans dictent la loi. — Hier après midi, le Syndicat vaudois pour l'amélioration du bétail bovin (organisation dissidente favorable à l'importation de races étrangères) a organisé à Ballaigues, en plein air, une manifestation au cours de laquelle M. E. Candaux, de Premier, a critiqué la politique fédérale en matière d'élevage.

Les manifestants, au nombre de 300, sont descendus en cortège au poste frontière du Creux, près de Vallorbe, où venait d'arriver de France, à la barbe des douaniers, un camion transportant douze vaches frisonnes. Face au cortège des paysans se trouvèrent cinq ou six douaniers qui furent bien incapables de réagir. Quelques coups de poing ont été échangés. Les vaches sont hébergées à la ferme Meylan, entre Ballaigues et Lignerolle, et c'est aujourd'hui qu'on décidera de leur sort.

ORBE: La foudre incendie un rural. — Un incendie a éclaté, vendredi, vers 17 h. 35, dans une ferme située à Bretonnières, à la sortie de ce village, sur la route de Premier, au lieu-dit Le Muret. Cet immeuble, propriété de M. André Sordet, syndic et député, comprenant deux appartements occupés par les parents et les beaux-parents du propriétaire, et un rural, a été complètement détruit. Le bétail a pu être sauvé, mais le matériel agricole, des machines, le foin et la paille ont été la proie des flammes.

Les pompiers de Bretonnières, secondés par ceux d'Orbe, se sont employés à circonscrire le sinistre.

Cet incendie serait dû à la foudre.

BALE : Encore un échelon et tout rentrera dans l'ordre. — Le 8 novembre 1966, la Cour pénale de Bâle rendait un jugement contre le rédacteur en chef de l'« Abend-Zeitung » de Bâle, le conseiller national Helmuth Hubacher, le condamnant à 300 fr. d'amende pour diffamation. Ce jugement se référait à un article dû à la plume de H. Hubacher, affirmant que du linge d'hôpital avait été volontairement détruit à l'hôpital des femmes à Bâle.

La lingère responsable avait déposé plainte contre cet article. La Cour d'appel a réduit l'amende à 200 fr., tout en confirmant le jugement.

OBERLAND BERNOIS: Trois véhicules militaires sous une avalanche. — Le Département militaire fédéral rapporte que, vendredi matin, une colonne de trois véhicules militaires de l'école de recrues de troupes légères et mécanisées 72 a été atteinte et ensevelie par une avalanche dans la Gasterntal (Oberland bernois). Tous les hommes ont pu heureusement se dégager de la neige, les uns indemnes et les autres légèrement blessés seulement.

BIENNE: Six ans de réclusion. — La Cour d'assises du Seeland, réunie en audience depuis mercredi, vient de condamner un tailleur âgé de 37 ans, marié, accusé de vols, cambriolages et violations de domicile dans onze cas reconnus, pour un montant de plus de 12 000 fr., à six ans de réclusion, moins 440 jours de préventive, six ans de privation des droits civiques, aux frais de la cause et au remboursement de l'argent volé chez les particuliers. Cette peine sera transformée en détention indéterminée.

La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark demandent leur entrée dans la CEE

Trois pays ont demandé jeudi leur entrée dans la CEE, mieux connue sous le nom de Marché commun: la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark qui ont fait parvenir au président du Conseil des ministres de la CEE, M. Renaat van Eslande (Belgique) une demande formelle. On se souvient que la Grande-Bretagne et le Danemark avaient déjà fomulé une demande semblable en 1961, mais que le veto du général de Gaulle avait mis fin à tous leurs espoirs. Notre bélino montre à droite l'ambassadeur britannique auprès des autorités européenes, Sir James Marjoribanks, remettant la demande du gouvernement de Sa Majesté au président van Eslande.

● **COPENHAGUE. — Le roi Constantin de Grèce a fait savoir qu'il n'assistera pas au mariage de la princesse héritière danoise Margrethe et du comte de Laborde de Monpezat.**

● **MOSCOU. — « Tout le monde doit maintenant clairement comprendre que la politique d'« escalade » menée par Washington n'est susceptible que de multiplier les pertes des interventionnistes, et cela concerne non seulement les Etats-Unis, mais aussi les complices de l'agression américaine », a déclaré M. Brejnev.**

● **Hong-kong. — Des milliers de manifestants, pour la plupart des jeunes gens et des enfants, se sont déversés, vendredi, comme des enragés dans les quartiers nord de Kowloon, lançant des pierres contre les forces de police, incendiant les véhicules et attaquant à l'occasion la foule des passants.**